

*Marc PILON\* et Madeleine Pambé WAYACK \*\**

**ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
AU BURKINA FASO DE 1960 A 1999**

**Analyse des bulletins de statistiques scolaires**

*Les Etudes et Documents de l'UERD*

*n° 8, mars 2004*

**UERD**

Unité d'Enseignement et  
de Recherche en  
Démographie



*Marc PILON\* et Madeleine Pambé WAYACK \*\**

---

**ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
AU BURKINA FASO DE 1960 A 1999**

**Analyse des bulletins de statistiques scolaires**

---

*Les Etudes et Documents de l'UERD*

*n° 8, mars 2004*

\* Démographe IRD/UERD

\*\* Démographe UERD



---

## INTRODUCTION

Depuis 1964, la Direction des Études et de la Planification (D.E.P.) de l'ancien Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) puis de l'actuel Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS) publie chaque année le bulletin des statistiques scolaires. Ces bulletins de statistiques scolaires constituent une source d'informations précieuses. Exhaustifs, invariables dans leur conception et présentation, (ce sont les mêmes tableaux qui sont reproduits chaque année) ; ils représentent une base de données quantitatives importante pour l'évaluation des progrès réalisés, avec la possibilité d'analyses comparatives dans le temps.

Ce travail résulte de l'examen de la totalité des bulletins des statistiques scolaires parus à ce jour et disponibles. Il avait un double objectif : évaluer la qualité des données fournies par les bulletins ; en effet, la qualité des informations fournies par ces derniers varie selon les tableaux et selon les années, comme nous le verrons dans le chapitre consacré aux données. Cette variabilité, qui limite la qualité des analyses, affecte particulièrement l'enseignement technique, raison pour laquelle cette partie de l'enseignement secondaire sera rarement traitée dans cette étude. Le deuxième objectif était de dégager les principales tendances qu'offre l'analyse de ces données.

Après un bref rappel des politiques éducatives concernant l'enseignement secondaire au Burkina Faso ces quarante dernières années, l'analyse portera sur la qualité des données, les évolutions générales concernant l'offre et les effectifs. Elle abordera également la problématique de la démocratisation, à travers l'évolution de la répartition des progrès d'offre réalisés dans l'enseignement secondaire entre les régions, l'évolution de l'inégalité selon les sexes et enfin les différences selon l'origine sociale des élèves.

## 1. SYSTEME EDUCATIF ET POLITIQUES EDUCATIVES AU SECONDAIRE

### *1.1. Organisation du secondaire*

De la fin de la deuxième guerre mondiale à l'année de l'indépendance (1960), l'enseignement du second degré est défini en Haute Volta, dans toute l'AOF, comme « tout enseignement faisant suite au certificat d'études primaires ou à l'examen d'entrée en classe de sixième et finissant par la consécration du baccalauréat et ou d'un diplôme de même niveau » (CAPELLE, 1990). En 1955, une légère modification apportée à l'organisation de ce degré de l'enseignement instaure un système composé d'un enseignement secondaire, d'un enseignement technique et d'un enseignement normal.

La sixième et la cinquième formaient le tronc commun de ces trois ordres d'enseignement. L'enseignement secondaire était constitué d'un cycle court (collèges) et d'un cycle long (lycées). Le premier donnait la possibilité après l'obtention du BEPC et la réussite au concours afférent, soit de continuer dans le cycle long, soit de faire une école normale ou un cours normal pour être instituteur ou instituteur adjoint ou bien, pour finir de continuer dans l'enseignement technique long. Le cycle long menait à l'enseignement supérieur après la réussite au baccalauréat.

Cette organisation a été peu modifiée en quarante ans, et aujourd'hui l'enseignement secondaire comprend deux types d'enseignement : l'enseignement général et l'enseignement technique, composés chacun de deux cycles. Le premier cycle dure quatre ans, il est sanctionné par le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) en ce qui concerne l'enseignement général, et par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) pour ce qui est de l'enseignement technique ; le concours d'entrée en seconde est toujours en vigueur pour le passage au second cycle de l'enseignement général. Le second cycle dure trois ans pour l'enseignement général et l'enseignement technique long, et deux ans pour l'enseignement technique court ; Les diplômes sont respectivement le Baccalauréat, le Brevet de technicien (BT) et le Brevet d'Études Professionnelles (BEP). Contrairement au CEP et au BEPC, il n'existe des concours que pour les filières techniques de l'enseignement supérieur : la seule obtention du BAC garantit l'accès à l'université ; mais une moyenne minimale et un bon dossier de deuxième cycle de secondaire sont exigés pour accéder à certaines filières.

### *1.2. Peu de politiques éducatives concernant le secondaire*

Parent pauvre du système éducatif Burkinabé, l'enseignement secondaire a connu peu de dispositifs politiques lui étant spécifiques depuis 1960.

Les premières mesures concernant le secondaire sont prises au lendemain de l'Indépendance : tout comme dans les autres pays africains, la préoccupation majeure du gouvernement est la formation de cadres nationaux ; l'accent est donc mis sur une augmentation de l'offre et des effectifs, mais ces changements ne font pas partie d'une réforme particulière.

D'autres mesures interviennent en 1967 lorsque l'État se trouve confronté dans le secondaire à une demande de scolarisation croissante, coûteuse, et avec des débouchés qui commencent à se restreindre. Il met en place un système de limitation de l'accès et de contrôle des effectifs par le biais du concours d'entrée en seconde, et introduit le critère des revenus des parents pour l'octroi des bourses.

La véritable réforme que connaît l'enseignement secondaire est le dispositif spécial le concernant dans le cadre de réforme du système éducatif global expérimenté de 1979 à 1984. Avec cette réforme, l'enseignement secondaire est réduit dans sa durée au profit du primaire et ses objectifs privilégient la formation professionnelle, puisqu'il est prévu un cycle d'enseignement de base d'une durée de huit ans avec un caractère terminal, et un cycle d'enseignement des métiers d'une durée de quatre ans destiné à la formation des cadres dont l'économie a besoin.

Le Comité National de la Révolution va mettre fin à cette réforme en 1984, sans en initier une autre, mais il affiche la volonté politique de massifier l'accès à l'éducation à travers le « programme populaire de développement », qui est surtout axé sur l'accroissement de l'offre. La même politique sera poursuivie par le Front Populaire jusqu'à l'avènement de la quatrième république. Avec l'introduction du Plan d'ajustement structurel au début des années 90, l'accent est mis sur l'enseignement de base et l'État se désengage de la gestion des établissements publics secondaires, restreignant d'autant plus l'accès à ce niveau d'étude. En effet, le budget de fonctionnement des établissements secondaires publics est désormais à la charge des parents qui doivent dès lors s'acquitter de frais de scolarité.

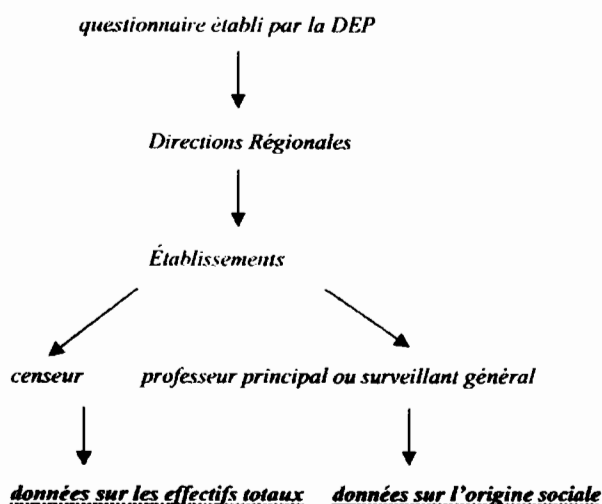
A la fin de l'année 1996, est mis en place le « projet post-primaire » d'une durée initiale de cinq ans, dont l'objectif principal était d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie d'Éducation Post-primaire du gouvernement (SEPP). Les résultats attendus de ce projet étaient l'accroissement du nombre et de la qualité des diplômés d'études secondaires et la réduction des inégalités entre les groupes de revenus et entre les sexes. Certaines des mesures prises par le gouvernement à la rentrée 1996/97 et issues de ce projet étaient l'octroi des nouvelles bourses aux seules filles, l'élimination progressive jusqu'en 2001 du système de bourses, et le paiement de droits d'inscription dans les établissements publics. Ces mesures ne faisaient pas non plus partie d'un cadre de politique spécifique.

## 2. PRESENTATION DES STATISTIQUES SCOLAIRES

### 2.1. Le système de collecte

Depuis 1964, chaque début d'année scolaire, la Direction des Études et de la Planification (D.E.P.) envoie un questionnaire aux directions régionales du ministère qui doivent le distribuer à tous les établissements d'enseignement secondaire qui dépendent d'elles.

Le système de collecte de ces statistiques scolaires suit le schéma suivant :



### 2.2. Évaluation générale des données

Les informations fournies par les bulletins de statistiques scolaires varient selon les tableaux et selon les années.

Le problème majeur qui affecte la qualité des données – notamment la progression des effectifs – et auquel est confronté la DEP, est le taux de retour des questionnaires servant à l'élaboration des statistiques et la qualité de leur remplissage.

En principe, les questionnaires parviennent aux établissements peu avant la rentrée (au mois d'août ou de septembre), et doivent être retournés à la DEP par le biais des directions régionales au plus tard en fin janvier. En réalité, nombre d'établissements renvoient leurs questionnaires plusieurs mois après cette date, d'autres ne le retournent pas du tout, et dans ces cas ils ne figurent pas dans les statistiques de l'année concernée. Ainsi, selon le Bulletin de l'année 1998/99, « il reste néanmoins déplorable qu'un certain nombre d'établissements, publics et privés, soit n'aient pas fourni la totalité des données demandées dans les différents supports de collecte de données, soit n'aient pas apporté à leur confection, toute l'attention nécessaire » (DEP-MESSRS, 2000 : 9).

Cette inégalité de recouvrement des questionnaires non seulement contribue à l'allongement des délais de parution des bulletins statistiques qui souvent atteignent ou dépassent l'année<sup>1</sup>, mais surtout, elle influence l'évolution des effectifs pour lesquels l'on constate des variations aberrantes certaines années. Ainsi en 1989-90, on note une baisse inexplicable des effectifs de 4 633 élèves, alors que l'année d'après ils augmentent de 16 932.

Un autre facteur qui concoure à la mauvaise qualité des données est le manque de rigueur qui prévaut lors du remplissage des questionnaires. En effet, si la plupart des établissements remplissent aisément les tableaux des effectifs totaux ou par sexe des questionnaires, ils sont moins méticuleux lorsqu'il s'agit de fournir des informations sur des tableaux plus détaillés, comme celui sur l'origine sociale notamment (nous y reviendrons plus en détail dans le chapitre consacré à l'inégalité selon l'origine sociale).

Ces problèmes sont encore plus accentués pour l'enseignement technique, où le nombre de structures est pourtant peu élevé. Le remplissage des questionnaires y est encore plus incomplet, de même que leur taux de retour y est plus faible. Il faut signaler que, sauf pour ces dernières années, l'attention portée au traitement des statistiques de l'enseignement général ne se retrouve pas dans celui de l'enseignement technique, ce qui en limite considérablement les possibilités d'exploitation et d'analyses. Ceci est d'autant plus dommageable que les filles représentent une majorité écrasante dans l'enseignement technique.

---

<sup>1</sup> Les bulletins concernant les années scolaires 1999-2000 et 2000-2001 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.



### 3. L'OFFRE SCOLAIRE DE 1960 A 1999

#### 3.1. L'enseignement général

Au cours de la période comprise entre 1960 et le début des années 1980, l'évolution de l'offre d'éducation dans le secondaire n'a pas connu de bouleversement significatif, surtout dans le public, si ce n'est dans les toutes premières années après l'Indépendance. En effet, entre 1960 et 1963, les établissements d'enseignement secondaire général passent de 12 à 24, dont la moitié pour chacun des secteurs public et privé, et le nombre de classes dans le premier cycle est passé de 58 à 88, mais n'a augmenté que de deux dans le second cycle. Si l'année scolaire suivante, trois établissements de plus sont créés dans le public et deux dans le privé, de 1964 au début des années 1970, seuls 4 établissements supplémentaires sont créés dans le secondaire, dont un seul dans le public.

Pendant la décennie 1970, et jusqu'à la Révolution, l'offre dans l'enseignement secondaire se développe presque exclusivement dans le privé : en 1970 il existe 16 établissements d'enseignement secondaire général publics et 18 privés. En 1980, on compte 18 établissements de plus dans le privé dont 7 de second cycle, le nombre de classes double dans les deux cycles. Pour la même période, on enregistre seulement 8 structures de plus dans le public dont 3 de second cycle, le nombre de classes au premier cycle n'y augmente que de moitié, quant au second cycle, il enregistre 11 unités supplémentaires (figures 1 et 2).

La décision du Comité National de la Révolution (CNR), en 1983, de doter chaque chef-lieu de département d'un collège d'enseignement général et chaque province d'un lycée, va modifier ce schéma de développement de l'offre dans l'enseignement général. Avec l'instauration du Programme Populaire de Développement qui implique les populations dans la construction des infrastructures scolaires, le rythme d'accroissement de l'offre est décuplé dans le public qui rattrape à grands pas son retard sur le privé. De 1982-83 à 1987-88, 44 établissements supplémentaires sont créés dans le public, parmi lesquels 15 lycées, et le nombre de classes y passe de 256 à 767. Malgré l'hostilité de la Révolution pour le secteur privé et les mesures prises pour réduire son progrès, la croissance y est restée soutenue, et 30 collèges privés sont construits sous le régime du C.N.R.

La mise en œuvre du plan quinquennal qui débute en 1986 et qui fixe comme objectif la construction de 50 C.E.G. par plan va maintenir le rythme d'accroissement de l'offre dans le public : 44 établissements, dont 19 pour le second cycle, voient le jour sous le Front Populaire. Le nombre de classes progresse moins, car ce sont surtout des collèges d'une ou deux classes qui sont construits, tandis que certains collèges existants sont transformés en lycées. Par contre, on observe un net ralentissement dans l'avancée du secteur privé, qui est désormais dominé par le secteur public.

Les effets des comportements « révolutionnaires » se prolongent jusque dans les années 1990 dans le secteur public, où l'augmentation de l'offre est encore plus forte que sous la Révolution. En moins de dix ans, 85 établissements et 574 classes supplémentaires sont construits. On note également une reprise de la croissance des institutions privées, mais elle reste inférieure à celle du nombre d'établissements et de classes du public.

Figure 1 : Évolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire général de 1969 à 1999 (source : DEP - MESS.RS)

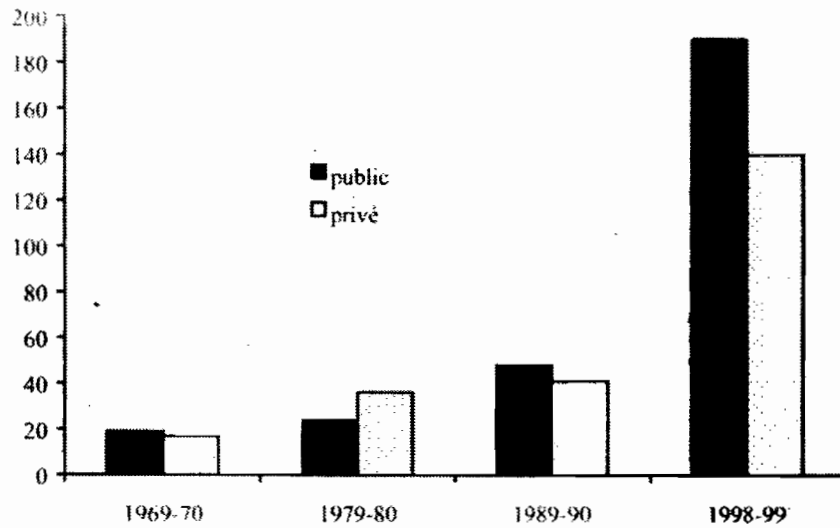
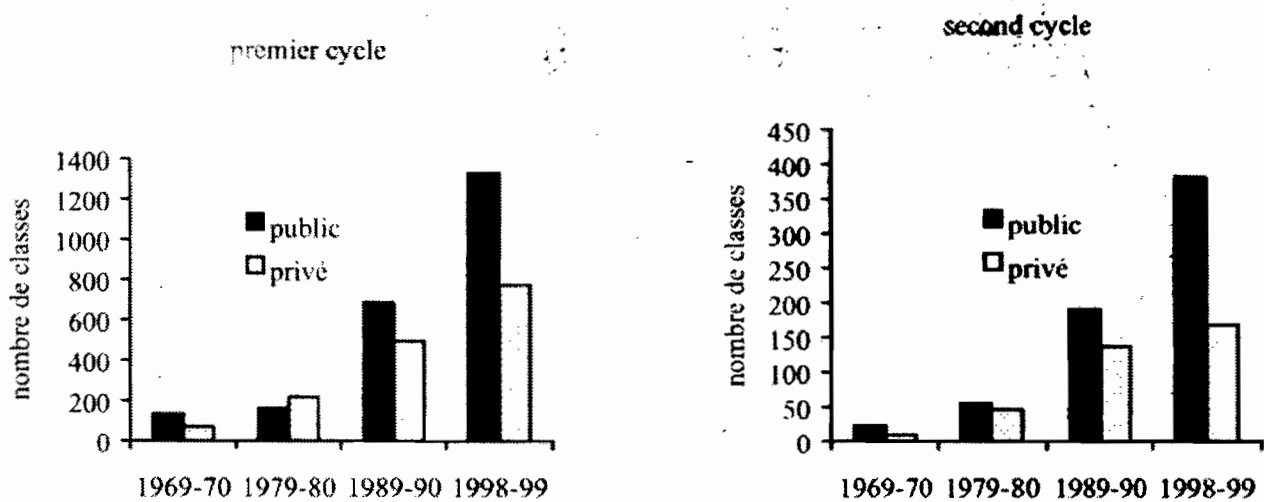


Figure 2 : Évolution du nombre de classes dans l'enseignement secondaire général de 1969 à 1999 (source : DEP - MESS.RS)



### 3.2. L'enseignement technique

L'offre scolaire dans l'enseignement technique au Burkina est le quasi-monopole du secteur privé. En effet, en trente ans, seulement 9 établissements ont été construits dans le secteur public, dont 5 entre 1996 et 1998. En 1968-69, il y avait deux établissements dans le public, dont un de premier cycle et le lycée technique de Ouagadougou (L.T.O.) qui assurait le premier et le second cycle. Entre 1981 et 1996, un établissement supplémentaire est construit au premier cycle, et le nombre de classes y progresse de 10, passant de 23 à 33. Quant au deuxième cycle, 5 établissements supplémentaires y sont construits en 1997 et le nombre de classes le nombre de classes y augmente de 30 entre 1988-89 et 1998-99, passant de 22 à 54.

Le secteur privé compte 11 établissements en 1968-69 dont 10 collèges et un lycée. Onze ans plus tard, en 1980-81 on dénombre 16 établissements de premier cycle et aucun du second. En 1986-87, l'offre du privé qui avait déjà enregistré une baisse de 3 établissements l'année précédente connaît encore une diminution de ses infrastructures qui ne sont plus qu'au nombre de 7. Ce chiffre fluctue jusqu'en 1991-92, où il recommence à augmenter progressivement pour atteindre un nombre de 42 établissements en 1999. Il est difficile de retracer l'évolution du nombre de classes avant la fin des années 80, faute de données suivies. En 1989, il y avait 32 classes de premier cycle et 41 classes de second cycle dans le privé, puis respectivement 109 et 88 en 1998-99.

### 3.3. L'évolution des disparités spatiales

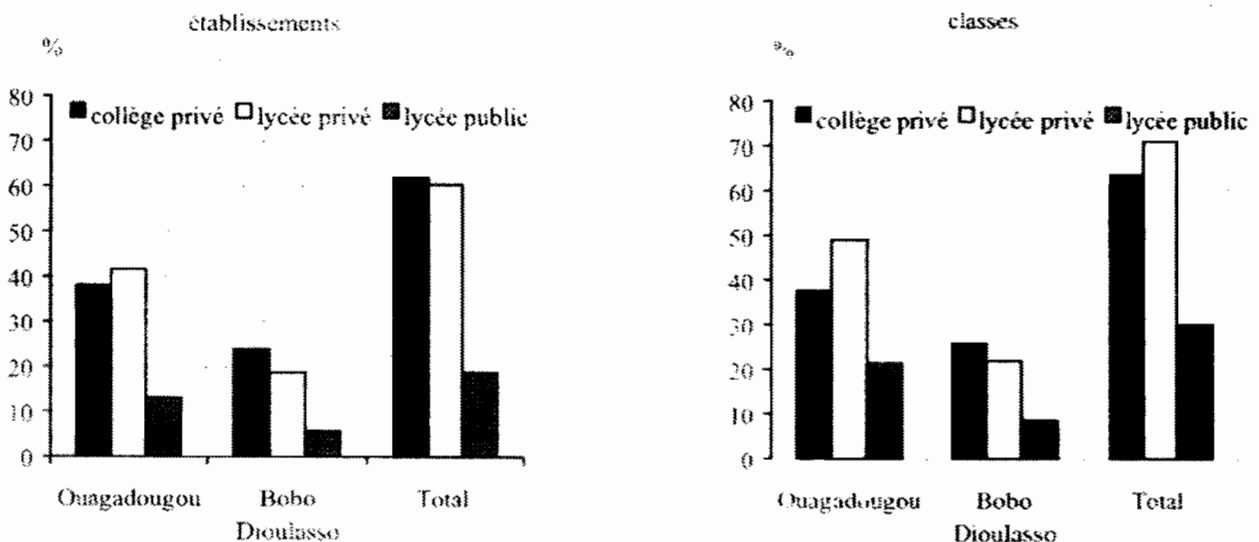
L'une des caractéristiques principales de l'enseignement secondaire général au Burkina est que la majeure partie de ses infrastructures est établie dans les zones urbaines. Ceci est particulièrement vrai pour le secteur privé, dont 60 % des infrastructures sont situées dans les deux plus grandes villes du pays, Ouagadougou et Bobo Dioulasso (figure 5).

Si jusqu'à la veille de la Révolution, l'évolution de l'offre dans son ensemble concernait uniquement les grands centres urbains, les efforts faits depuis les années 1980 pour augmenter les capacités d'accueil dans l'enseignement secondaire général public ont permis d'implanter au moins un établissement dans chaque province, et l'objectif qui vise à doter chaque département d'au moins une structure de premier cycle d'ici 2003 a amélioré la répartition de l'offre. Les écarts entre les zones urbaines et les zones rurales se sont beaucoup atténués et sont moins importants que dans le privé en termes d'offre (figures 6 et 7). En 1970 il existait 12 établissements publics hébergés dans les huit plus grandes villes du pays, des 175 établissements qui ont été construits de cette date à 1999, seuls 14 ont été implantés dans ces villes. De même, le nombre de classes des dix plus grandes villes du pays réunissent à peine 40 % de l'ensemble des classes. Toutefois, cela signifie seulement que la répartition du reste des établissements concerne les villes de moindre importance ou les gros bourgs, étant donné qu'ils sont sis dans les chefs-lieux de département ou de province, ce qui ne résout pas complètement le problème de distance de nombreux élèves qui n'ont pas de famille proche d'un établissement. De ce fait, une grande partie des élèves du secondaire est amenée à migrer. La répartition de la population scolaire selon le lien de parenté avec le chef de ménage tirée du recensement de 1996 montre que 40 % des élèves du secondaire ne résident pas dans leur ménage biologique (Kaboré et Pilon, 2001).

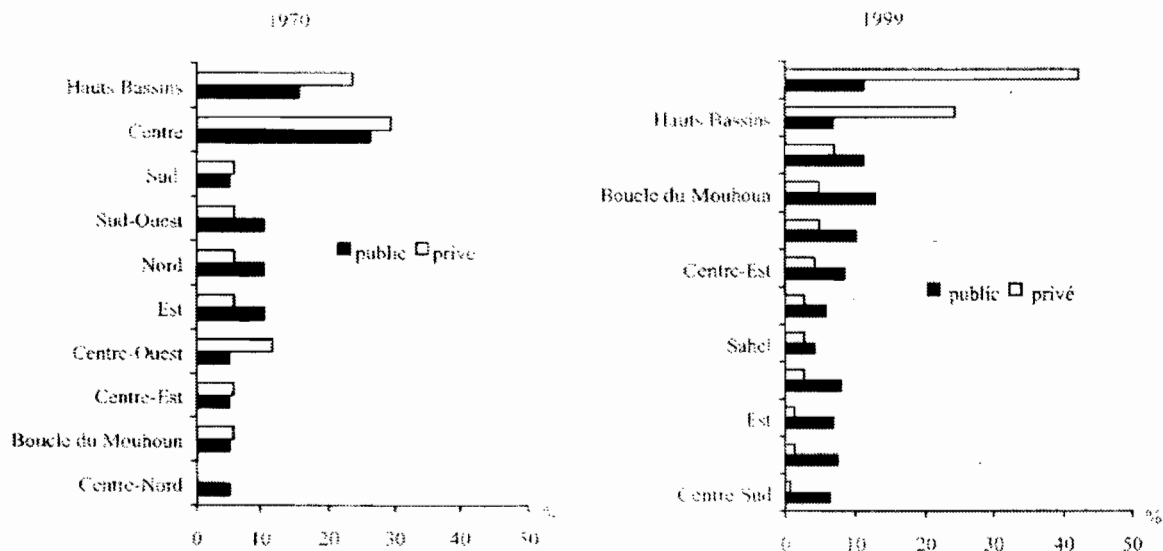
Quant à l'enseignement technique, qui scolarise environ 8 % de la totalité des élèves du secondaire, et dont 77 % des élèves sont accueillis dans le privé en 1999, 6 de ses 9 établissements publics sont situés à Ouagadougou, tandis que les 3 plus grandes villes du pays hébergent 32 des 42 établissements techniques du privé.

Un autre aspect des disparités spatiales qu'il nous est difficile d'appréhender ici, faute de données, est celui des caractéristiques et état des locaux des établissements, de leur mobilier et équipements didactiques, de même que les conditions d'hébergement des élèves trop éloignés et n'ayant pas de famille d'accueil. Néanmoins, des discussions menées avec des acteurs qui travaillent sur le terrain indiquent que les établissements qui offrent les meilleures structures d'accueil - et d'hébergement - sont situés dans les zones les plus fortement urbanisées. Par ailleurs, ce sont les régions rurales qui sont le plus affectées par le manque de personnel enseignant qualifié.

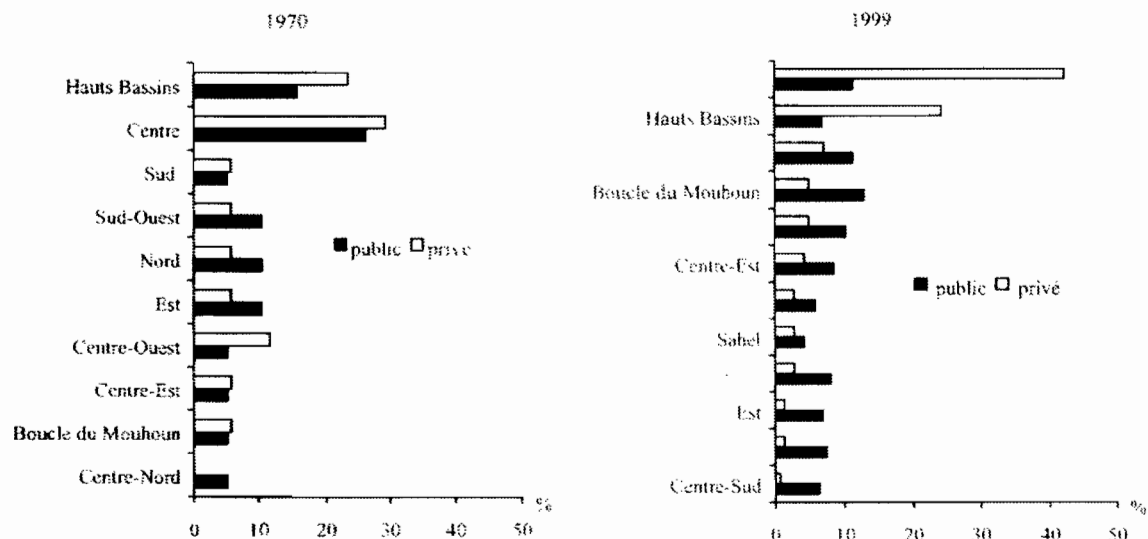
**Figure 3 : Proportion des établissements et classes situés à Ouagadougou et Bobo Dioulasso selon les secteurs dans le total national en 1999 (source MESS.RS)**



**Figure 4 : Répartition (%) du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire général par région et selon les secteurs public et privé en 1970 et 1999 (source MESS.RS).**



**Figure 5 : Répartition du nombre de classes dans l'enseignement secondaire générale par régions et selon les secteurs public et privé en 1970 et 1999 (source MESS.RS)**



#### 4. EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ELEVES ET DU NIVEAU DE SCOLARISATION<sup>2</sup>

De même que l'offre, l'évolution du niveau de scolarisation et des effectifs de l'enseignement secondaire général de 1960 à 1999 est fortement influencée par les attitudes des différents gouvernements à l'égard de ce degré de l'enseignement. En 1960, le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire général était de 0,4 %, et il connaît une progression très lente pendant les deux décennies qui vont suivre : 1,4 % et 2,7 %, alors qu'en 1990 il est de 7,8 %, et de 11,1 % en 1999.

Durant la décennie 1960 et surtout pendant les premières années euphoriques de l'après indépendance, les effectifs connaissent un fort taux de croissance, dans le public et dans le privé. Le taux d'accroissement annuel moyen est de 16 % pour l'ensemble, dont 17,1 % pour le privé et 15,4 % pour le public. On passe ainsi de 2291 élèves en 1960 à 8810 en 1970, dans l'enseignement secondaire général. Dix ans plus tard, cette population est multipliée par plus de deux, soit 20538 élèves, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 9,9 %. Cette croissance est avant tout le résultat du dynamisme du secteur privé, puisque sur toute la période, son taux d'accroissement annuel moyen est de 14,9 % contre 6 % pour le public.

La décennie des années 80, que l'on peut qualifier d'« âge d'or » de l'école Burkinabé, se caractérise par une accélération du rythme de croissance de l'école Burkinabé dont profite également l'enseignement secondaire. Le changement intervient nettement à partir de l'année scolaire 1984-1985 où l'on observe une poussée des effectifs dans l'enseignement secondaire général, soit 7 000 élèves de plus pour cette seule année, ce qui équivaut à peu près à la somme totale des effectifs supplémentaires enregistrés entre les années 1970-71 et 1977-78. Cette croissance concerne surtout le secteur public qui à lui seul enregistre plus de 5 000 élèves supplémentaires, et qui à partir de cette même année prend définitivement l'avantage sur le privé (figure 6.) En effet, la part de ce dernier dans l'effectif total des élèves ne représente plus que 45 %, alors que l'année scolaire d'avant elle en constituait encore la moitié (figure 7). Cette hausse des effectifs du secteur public est le résultat de la politique en matière d'éducation du CNR, dont l'une des priorités était l'accès du plus grand nombre à l'enseignement. Grâce aux efforts politiques commencés sous la Révolution, l'enseignement secondaire public va combler peu à peu son retard par rapport à l'enseignement privé, et même le supplanter tout au moins pour ce qui est du nombre d'élèves.

Les effets des mesures prises pendant la Révolution et le Front Populaire vont se prolonger jusque dans les années 1990. Toutefois, bien que les effectifs des élèves continuent de croître, leur progression semble marquer un essoufflement : le taux d'accroissement annuel moyen entre 1990-91 et 1998-99 est de 6,4 %, alors que pour les décennies 1970 et 1980 il était de 9,9 % et de 13,8 %. L'affaiblissement du privé se confirme, puisque son taux d'accroissement annuel moyen passe de 12,2 % pour les années 80 à 3,3 %, et sa part dans la scolarisation des élèves du secondaire ne constitue plus que 30 % en 1998-99. L'affaiblissement du privé est dû à plusieurs facteurs : c'est le résultat de l'investissement de l'État et des populations dans les zones semi-urbaines et rurales où le secteur privé est très peu implanté ; l'effet conjugué de la crise économique et de la dévaluation du franc CFA. La baisse des moyens financiers transforme le recours au privé en choix de «contrainte» pour beaucoup de familles qui n'y mettent plus leur enfant que parce qu'ils n'ont pu obtenir une place dans le public.

<sup>2</sup> Nous limiterons l'analyse au seul enseignement général, car les effectifs du technique sont trop fluctuants et parfois contradictoires

Figure 6 : Évolution des effectifs des élèves du secondaire général, 1960-99 (source MESS.RS)

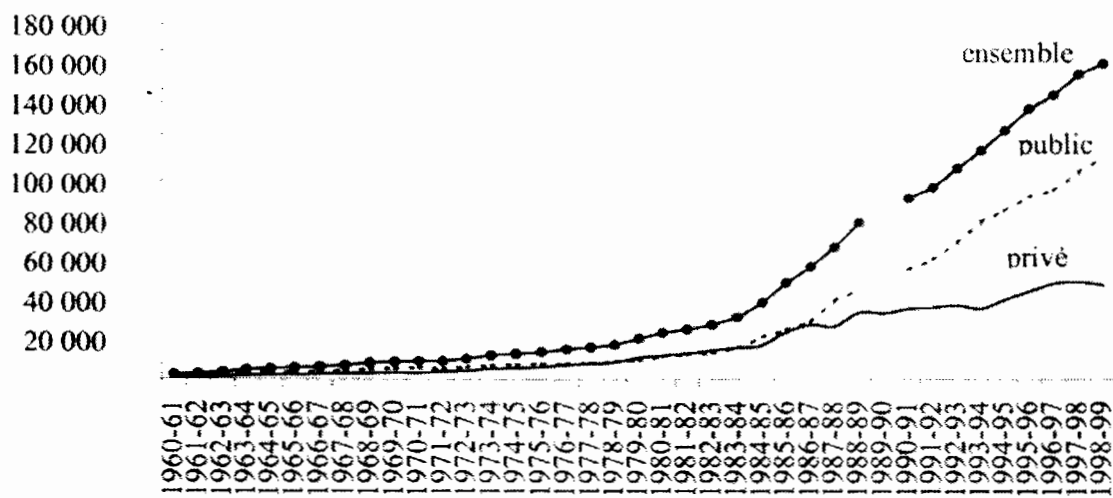
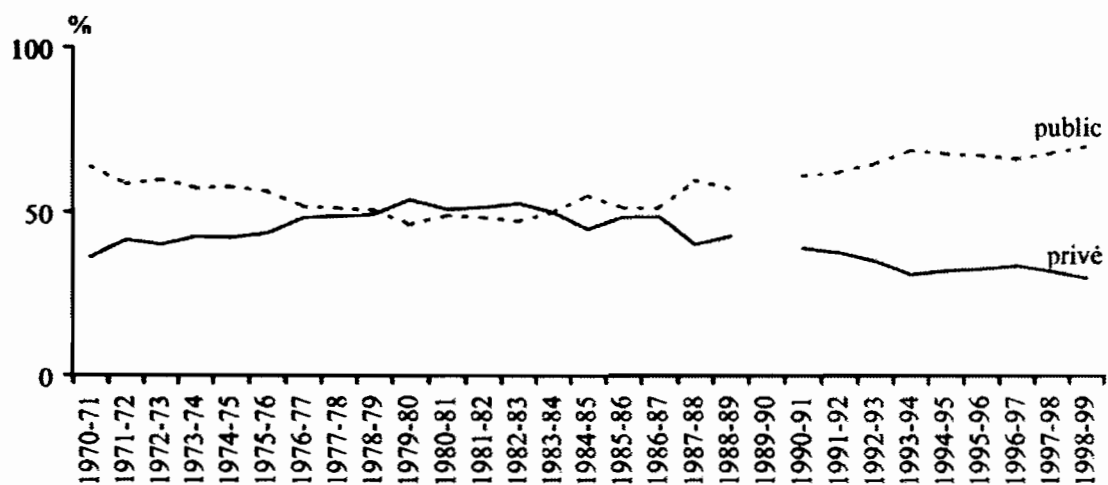


Figure 7 : Évolution de la proportion des effectifs des élèves dans les secteurs public et privé de l'enseignement secondaire général, 1970-99



## 5. EVOLUTION DES INEGALITES SELON LE SEXE

Les données statistiques des élèves dont nous disposons couvrent une période qui va de l'année scolaire 1964-65 à l'année scolaire 1998-99 pour l'enseignement général, et de l'année 1971-72 à l'année 1998-99 pour l'enseignement technique. Ce sont ces périodes auxquelles fait référence l'analyse ci-dessous pour l'un et l'autre type d'enseignement.

### 5.1. L'enseignement général

Aujourd'hui encore, les filles sont fortement discriminées dans l'enseignement secondaire général, mais leur présence quantitative s'y est accrue de manière substantielle depuis l'Indépendance. La croissance des effectifs féminins a été beaucoup plus importante que celle des effectifs masculins au cours de la période considérée : le nombre d'élèves filles dans l'enseignement secondaire général a été multiplié par 55 contre 23 pour les garçons, et la proportion de filles dans les effectifs totaux a presque doublé, passant de 19,2 % à 36,3 % (tableau 1).

Alors que la proportion des filles présentes dans le premier et le second cycle est la même au milieu des années 60 (environ 19 %), c'est dans le premier cycle que la situation des filles s'est le plus améliorée, puisqu'elles représentaient 38,4 % des effectifs des élèves au premier cycle contre 26 % au deuxième cycle durant l'année scolaire 1998/99.

**Tableau 1 : Évolution de la proportion de filles dans l'enseignement secondaire général de 1964-65 à 1998-99 (source DEP - MESS.RS.)**

Année scolaire	Premier cycle			Second cycle			Ensemble		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
1964-65	6,3	38,5	19,2	17,0	25,4	19,0	8,1	37,4	19,2
1969-70	14,8	40,0	24,6	15,2	24,4	18,0	14,9	37,9	23,5
1974-75	23,9	40,3	31,1	19,6	27,4	22,4	23,0	38,1	29,4
1979-80	27,4	43,5	36,0	21,6	37,1	30,1	26,2	42,2	34,8
1984-85	29,2	39,8	34,4	23,7			27,9		
1989-90	29,9	40,3	34,2		28,4			38,9	
1994-95	31,4	45,1	35,9	22,9	27,6	24,1	30,0	43,1	34,2
1998-99	34,0	48,2	38,4	24,5	30,0	25,8	32,3	45,8	36,3

La comparaison des inégalités selon le sexe par secteur d'enseignement montre que le pourcentage de filles dans les effectifs totaux est plus élevé dans le privé que dans le public, et ce depuis les années 60. Néanmoins, c'est la population scolaire du public qui a connu la féminisation la plus importante au cours de toute la période étudiée, puisque les effectifs de filles ont été multipliés par 132 dans le public, et seulement de 28 dans le privé. Cet accroissement de la part des filles dans les effectifs du public concerne majoritairement le premier cycle, dans lequel les effectifs de filles se sont multipliés par 173, contre 27 dans le privé, alors que pour le second cycle, ces chiffres sont respectivement de 52 et 45.



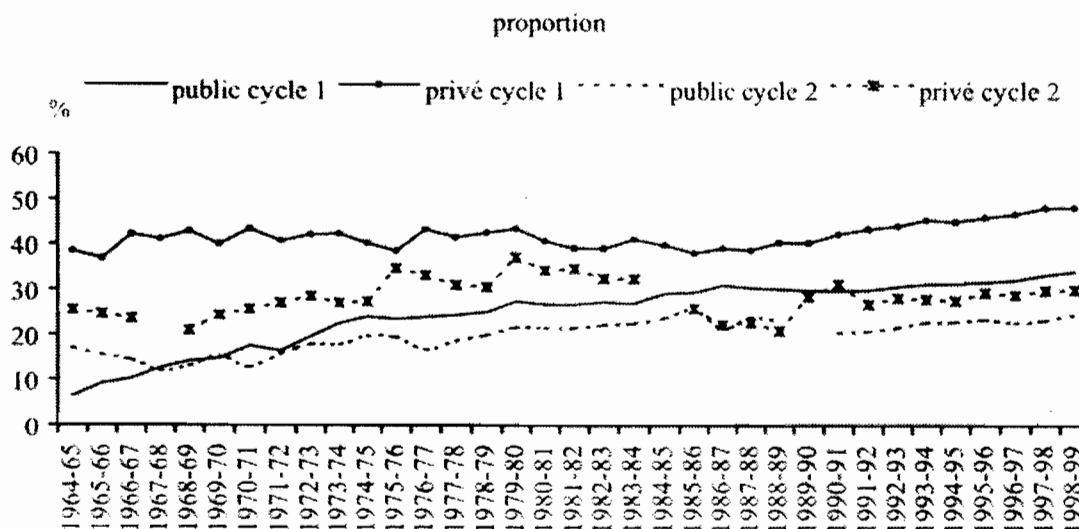
L'évolution de la proportion des filles dans les effectifs totaux des deux secteurs est chaotique dans le privé, et régulière dans le public, reflétant par-là le développement de ces deux secteurs depuis l'Indépendance. D'une valeur de 37 % durant l'année scolaire 1964-65, le pourcentage de filles dans les effectifs des élèves du privé va osciller entre 35 % et 44 % à partir de l'année scolaire suivante jusqu'au milieu des années 80. De 1984-85 à 1987-88 ce pourcentage stagne à 35 %, puis augmente régulièrement à partir de l'année suivante pour atteindre 46 % en 1998-99 (tableau 1.) En 1964-65, les filles représentent 8 % des effectifs des élèves des établissements publics. Très vite leur proportion progresse : elle double en sept ans ; et trois ans plus tard, en 1973-74, elle est à 21,4 %. Ce progrès ralentit par la suite, mais demeure régulier jusqu'en 1998-99 où les représentent presque le tiers (32,3 %) des effectifs du public.

L'évolution du pourcentage des filles au sein du premier et du second cycle révèle une féminisation décroissante des effectifs au fur et à mesure que l'on avance dans le niveau scolaire, dans les deux secteurs (figure 8).

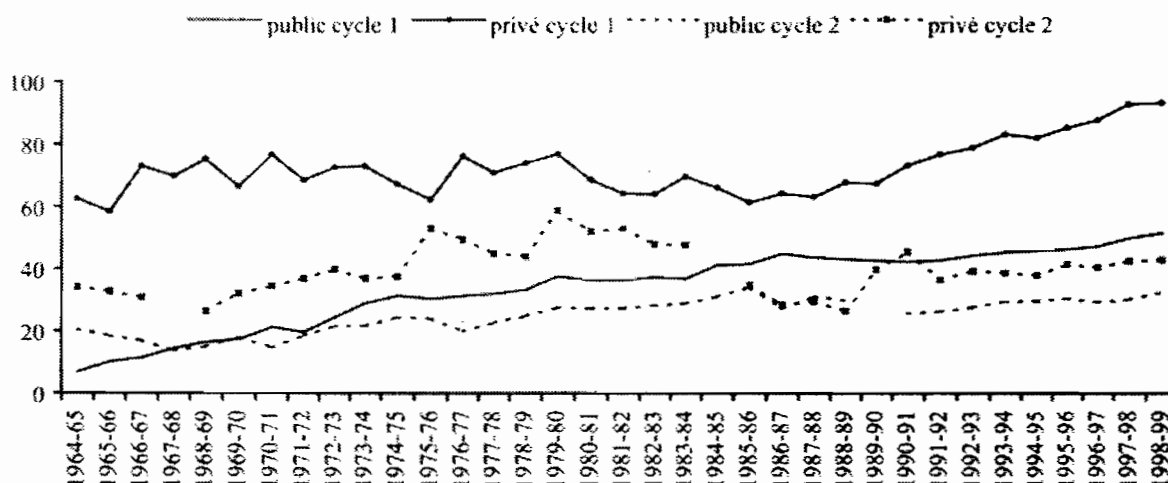
Dans le public, l'accroissement de ce pourcentage connaît des hausses régulières suivies de stagnations au premier cycle où elle passe de 6 % en 1964-65 à 34 % en 1998-99. Au second cycle la progression de cette proportion est plus instable et moins forte, elle passe de 17 % à 24 % pour la même période et est faite de baisses suivies de hausses.

L'évolution du pourcentage des filles dans le privé est plus fluctuante dans les deux cycles, mais on observe le même phénomène que dans le public : des progrès plus élevés dans le premier cycle où les filles gagnent 10 points en vingt cinq ans, alors qu'au second cycle elles ne progressent que de 5 points.

**Figure 8 : Évolution de la proportion des filles dans le premier et le second cycle de l'enseignement secondaire général public et privé (source DEP - MESS.RS)**



**Figure 9 : Évolution des rapports de féminité dans le premier et le second cycle de l'enseignement secondaire général public et privé (source DEP - MESS.RS)**



Les tendances observées précédemment sont réaffirmées par l'évolution des rapports de féminité (nombre de filles pour 100 garçons). Même si la population du secondaire s'est beaucoup féminisée, elle demeure largement masculine (figure 9). Ici aussi, on constate que si les filles sont de plus en nombreuses à intégrer le secondaire, elles franchissent difficilement le cap du premier cycle. La différence entre le public et le privé est encore plus marquée dans la comparaison de leurs rapports de féminité respectifs. En effet, on note la quasi-disparition de la discrimination des filles dans le premier cycle du privé. Les différences entre les rapports de féminité des seconds cycles public et privé se sont beaucoup amenuisées, le privé conservant un léger avantage. Enfin, on relève une discrimination par cycle plus élevée dans le privé que dans le public.

## 5.2. L'enseignement technique

La comparaison des données de l'enseignement général et de ceux de l'enseignement technique révèle une représentation féminine plus importante dans ce dernier (tableau 2). On remarque même une supériorité numérique des filles sur les garçons dans l'enseignement technique depuis la moitié des années 90. Cette importance numérique des filles dans le technique s'explique par l'orientation pédagogique des filières qui leur y sont proposées, notamment dans le secteur privé qui, rappelons-le, scolarise 77 % des élèves de l'enseignement technique en 1998-99. En effet, dans les années 60 et 70, la grande majorité des établissements privés étaient constitués de centres de formations d'arts ménagers, et depuis la fin des années 80 les formations dispensées y sont surtout de type tertiaire.

Quant au secteur public, les centres de formation féminine enseignent des matières comme la couture, le tissage et les arts ménagers. Les autres établissements dispensent surtout des disciplines telles que la mécanique générale ou automobile, l'électricité, le froid ou encore l'électroménager qui s'adressent traditionnellement au sexe masculin. Un seul établissement de second cycle propose des filières également destinées au sexe féminin, la comptabilité et le secrétariat.

**Tableau 2 : Évolution de la proportion de filles dans l'enseignement secondaire général et technique de 1964-65 à 1994-95 (source DEP - MESS.RS.)**

Type d'enseignement	Proportion des filles (en %) dans les effectifs totaux			
	1964-65	1974-75	1984-85	1994-95
<b>Général</b>	<b>19,19</b>	<b>29,36</b>	<b>31,51</b>	<b>34,22</b>
<b>Technique</b>	<b>47,12</b>	<b>34,30</b>	<b>53,43</b>	<b>48,77</b>
<b>Ensemble</b>	<b>22,89</b>	<b>30,07</b>	<b>33,58</b>	<b>35,16</b>

Alors qu'en 1974-75 les filles ne représentaient plus que 34 % des effectifs des élèves de l'enseignement technique (47% dix ans plus tôt), leur pourcentage augmente à nouveau rapidement pour atteindre 53 % en 1984-85. Même si cette proportion connaît une évolution parfois régressive au cours des années qui vont suivre, elle s'est stabilisée depuis 1994-95 autour de 50 % (tableau 2). Cependant, comme dans l'enseignement général, c'est au premier cycle que les filles sont le plus présentes, bien que la différence entre l'un et l'autre cycle soit beaucoup moins forte ici et tende à se réduire. Ainsi, alors qu'on comptait 34 % de filles au premier cycle et 35 % au second en 1974-75, leur part croît rapidement au premier cycle et atteint 57 %. Après une évolution variable au cours de la décennie suivante, elle se stabilise autour de 55 % depuis 1994-95. Au second cycle, l'évolution du poids des filles est plus lente, mais plus régulière : en 1984-85 et 1994-95 elles composaient 47 % des effectifs de ce cycle, et à partir de 1997-98 elles en forment un peu plus de la moitié (51 %).

La progression du pourcentage des filles dans les effectifs totaux des deux secteurs dévoile une accélération de l'intégration des filles dans le public, secteur où leur déficit était le plus manifeste (figure 10.) Elle indique également un amoindrissement des différences entre les deux secteurs, puisqu'en 1998-99 le pourcentage des filles dans les effectifs totaux du public était de 44 % contre 56 % dans le privé, alors qu'en 1987-88 il était de 24 % contre 44 %.

En ce qui concerne l'évolution du même pourcentage par cycle et par secteur, si au début des années 1970 on observait une différence favorable au premier cycle dans le public, en 1997-98 on constate un même pourcentage dans les deux cycles (figure 9). Bien plus, en 1998-99, le pourcentage des filles scolarisées dans le second cycle public est supérieur. Cette avancée des filles dans ce cycle est très certainement due à la création depuis 1985 d'un second cycle comptabilité et secrétariat dans le public.

L'évolution des rapports de féminité corrobore les tendances soulignées ci-dessus, à savoir une prépondérance des filles dans l'enseignement technique privé et une féminisation accélérée du secteur public dont la population reste cependant majoritairement masculine (figure 11).

Figure 10 : Évolution de la proportion de filles dans les deux cycles de l'enseignement secondaire technique public et privé (source DEP – MESS.RS)

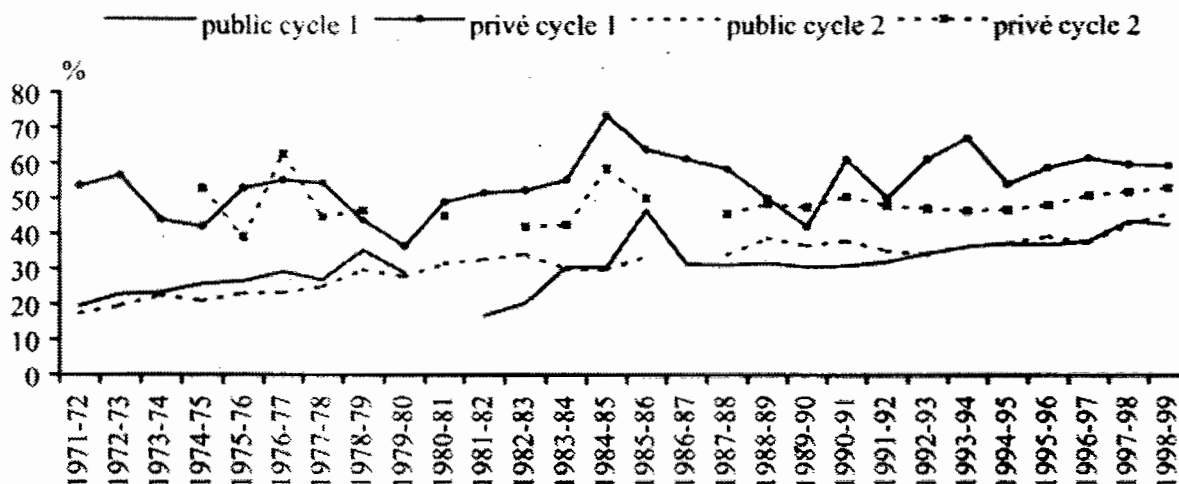
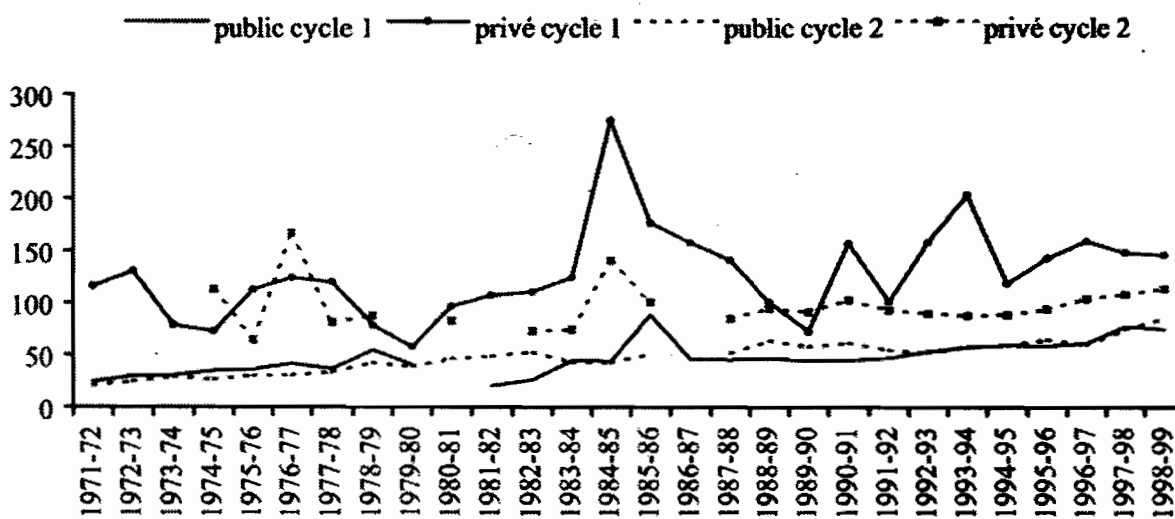


Figure 11 : Évolution des rapports de féminité dans les deux cycles de l'enseignement secondaire technique public et privé (source DEP – MESS.RS)



## 6. EVOLUTION DES BOURSES ET DU COUT DE LA SCOLARITE

### 6.1. Les bourses

Issu du modèle éducatif français, l'enseignement public de la Haute Volta indépendante avait comme objectifs initiaux l'accessibilité pour le plus grand nombre, la gratuité pour tous et la prise en charge au moyen des bourses du coût de la scolarité des plus démunis. Hérité de la colonisation, le système de bourse fut également conçu comme un palliatif du manque d'infrastructures scolaires locales, offrant la possibilité aux élèves des zones défaillantes d'être hébergés dans les internats. Au départ, le mode de sélection était établi sur des barèmes de revenus familiaux mensuels. Le montant n'a pas été révisé depuis les années 70, il est de 8500 FCFA/mois pour les deux cycles.

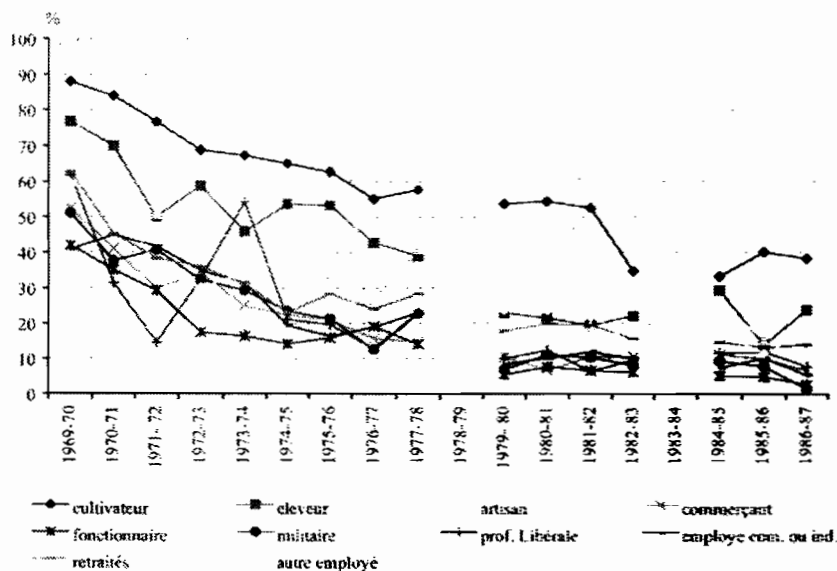
Depuis 1992-93, le critère revenu est complété par celui de l'excellence, dont les exigences discriminent nettement les couches sociales les plus défavorisées. En effet, outre l'obtention de la note minimale exigée pour chacun des concours, les enfants doivent avoir 14 ans au plus pour être éligibles au concours d'entrée en sixième, et 18 ans au plus en ce qui concerne la classe de seconde ; et l'octroi d'une bourse, attribuée par cycle dans les limites du contingent annuel fixé par l'État, est réservé aux élèves présentant les meilleures notes. Un enfant entré tardivement dans le système scolaire (ce qui est fréquent en milieu rural) et ayant redoublé au moins une fois voit ainsi fortement réduites ses chances d'entrer en sixième ou en seconde. De plus, comme le note F. Sanou (2001 : 12) : « Même en cas de succès au concours d'entrée en 6ème, les enfants de familles démunies ne peuvent être plus de deux à bénéficier d'une bourse d'études dans un intervalle de 5 années. Or, cette bourse est nécessaire à de tels enfants pour aller étudier en ville, loin de leurs familles », d'autant plus que les zones rurales demeurent les plus mal loties en terme d'offre scolaire.

De 71,3 % en 1969-70, la proportion des élèves boursiers dans l'enseignement secondaire est passée à 30,1 % en 1981-82, à 15,2 % en 1993-94, à 6,8 % en 1995-96, puis à 1,7 % en 2000-01 (Sanou, 2001) ; la suppression du système de bourse est prévue pour la rentrée scolaire 2001-02 (avec poursuite du paiement des bourses déjà octroyées jusqu'à leur terme). Depuis 1996, à la demande de la Banque mondiale, les bourses sont réservées aux seules filles ; si cette mesure était susceptible de promouvoir la scolarisation des filles, son effet potentiel s'avère fortement contrebalancé par la diminution régulière des bourses octroyées.

Avec la prise en compte du seul niveau de revenu des parents, les élèves enfants de cultivateurs et d'éleveurs étaient les principaux bénéficiaires des bourses : ils représentaient encore 84 % de la totalité des boursiers du public en 1987. Mais l'introduction et le renforcement des exigences de performance scolaire pour les concours d'entrée en sixième et en seconde pour l'octroi de la bourse, de même que la diminution régulière du nombre de bourses octroyées par l'État ont sans aucun doute joué en défaveur des enfants issus de familles pauvres, des familles de cultivateurs et d'éleveurs particulièrement.

Ainsi, en 1969-70 la quasi-totalité des enfants de cultivateurs, d'éleveurs scolarisés dans le secondaire étaient boursiers, respectivement à 88,1 % et 76,8 %. Cette proportion baisse très vite dans les années qui suivent pour les deux catégories : en 1977-78, seulement 57,6 % des enfants de cultivateurs étaient encore boursiers, 39 % d'éleveurs ; un peu moins de dix ans plus tard, en 1986-87, ils ne sont plus que 38,3 % chez les cultivateurs et 23,8 % chez les éleveurs (figure 12).

Figure 12 : Évolution du pourcentage des élèves boursiers dans l'enseignement secondaire selon l'origine sociale (source MESS.RS).



## 6.2. L'augmentation du coût de la scolarité

Le fonctionnement des établissements publics, laissé désormais à la charge des parents qui en assument la gestion par le biais d'associations de parents d'élèves (APE), a entraîné des frais de scolarisation supplémentaires pour les familles. Les APE financent la rémunération des professeurs vacataires, du personnel d'appui, payent l'électricité, fournissent les équipements des bâtiments en table-bancs, ou encore l'achat de fournitures comme le matériel informatique, la craie, etc. Partant, le coût de la scolarité dans le public selon le statut des élèves se répartit comme suit :

- chaque élève boursier doit s'acquitter chaque année scolaire d'une cotisation dite de parents d'élèves, dont le montant officiel fixé par le ministère est de 3 000 FCFA. En réalité cette somme varie en fonction des besoins des divers établissements, et elle peut atteindre 7 500 FCFA ;
- un élève ayant réussi le concours d'entrée en sixième ou en seconde, mais qui n'est pas boursier doit régler la cotisation de parents d'élèves, et des frais de participation d'un montant annuel officiel de 5 000 FCFA ;
- l'élève qui n'a pas réussi au concours d'entrée en sixième ou en seconde doit payer lors de sa première inscription des « frais d'inscription pour complément d'effectifs » d'une valeur de 20 000 FCFA, en sus des sommes mentionnées ci-dessus.

Quant au secteur privé, les coûts y sont évidemment très variables. Ils dépendent des facteurs tels que la réputation, le sérieux et le prestige affectés aux divers établissements.

A la veille de la Révolution, les frais de scolarité annuels pour un établissement moyen dans le privé étaient d'environ 70 000 FCFA et 90 000 FCFA pour le premier et le second cycle. Pendant la Révolution, ces coûts annuels sont réduits d'autorité, et fixés par l'État pour tous les établissements du privé à 35 000 FCFA et 45 000 FCFA. Aujourd'hui, avec le retour de la libéralisation des prix, les frais de scolarité annuels varient respectivement pour le premier et le second cycle de : 50 000 FCFA et 75 000 FCFA pour un établissement burkinabé moyen à 1 000 000 FCFA et 1 155 000 FCFA et 5 000 000 FCFA et 7 000 000 FCFA pour le lycée français et l'école américaine qui sont des établissements réservés à l'élite.

## 7. EVOLUTION DES INEGALITES SELON L'ORIGINE SOCIALE DES ELEVES

### 7.1. Présentation et évaluation des données sur l'origine sociale des élèves

Les insuffisances évoquées précédemment sur la qualité des données des bulletins des statistiques scolaires (problème de retour des questionnaires, mauvais remplissage, etc.) affectent aussi les données sur l'origine sociale. Le tableau afférent à ces dernières fait partie de ceux qui sont remplis avec le moins d'application ou qui ne sont pas remplis du tout par certains établissements. Les fluctuations d'effectifs sont donc aggravées pour ces données, comme pour l'année scolaire 1974-75 où plus d'un tiers des élèves n'est pas pris en compte pour la répartition selon l'origine sociale ou bien l'année scolaire 1998-99 où ce taux est de 24 %. On note également que l'adéquation entre les effectifs selon l'origine sociale et les effectifs totaux est moins bonne pour les années récentes que dans les années 60, peut-être à cause de la multiplication des infrastructures.

De par leur complexité, les renseignements que le tableau sur l'origine sociale ambitionne de saisir nécessitent un mode de recueil différent des autres tableaux du bulletin des statistiques scolaires et une approche méthodologique plus élaborée. Ce travail n'étant pas fait, les données sur l'origine sociale connaissent donc des insuffisances qui lui sont propres, et qui sont si fondamentales qu'il est nécessaire de les détailler ici, tant elles conditionnent les possibilités d'exploitation et d'analyse des informations récoltées.

#### a. Le mode de recueil des données et ses écueils

Depuis l'année scolaire 1969-70 (1977-78 pour l'enseignement technique), les bulletins de statistiques scolaires du secondaire comporte un tableau intitulé « répartition des élèves selon l'origine sociale ». Ce tableau fournit séparément pour les secteurs public et privé, l'enseignement général et technique, les effectifs des élèves par classe et par profession du père ou du tuteur (si le père est décédé). Les onze catégories de métiers ci dessous sont celles répertoriées dans le tableau :

- |                 |   |
|-----------------|---|
| - cultivateur   | - retraité                              |
| - éleveur       | - profession libérale                   |
| - fonctionnaire | - employé de commerce ou de l'industrie |
| - militaire     | - autre employé                         |
| - artisan       | - décédé                                |
| - commerçant    |   |

Chaque établissement doit consigner dans les cases du tableau laissées vides à cet effet les effectifs des élèves par classe et par profession du père. Aucune recommandation ou indication sur la manière dont l'information doit être recueillie n'accompagne le tableau. Selon les établissements, la collecte est assurée soit par les professeurs principaux de chaque classe, soit par les surveillants des établissements. Il n'y a aucune concertation entre les différents intervenants sur la manière de procéder à la collecte.



Les informations sont recueillies par interrogation directe des élèves, soit oralement avec des réponses à main levée, soit en listant au tableau les différentes catégories professionnelles et en demandant aux élèves de sélectionner la catégorie qui correspond à leur père et de l'inscrire sur une fiche. L'un des inconvénients de cette pratique est une collecte hétérogène, d'autant plus que les personnes chargées de la collecte ne travaillent pas sur des définitions communes (comme nous le verrons ci-après). Le mode d'interrogation à main levée peut conduire certains élèves à classer leur père dans une profession qu'il juge plus valorisante que celle qu'il exerce réellement. De plus certains pères qui exercent une double activité peuvent être classés dans l'activité secondaire, si c'est celle que l'enfant connaît le mieux ou juge plus gratifiante.

*b. Une classification des professions confuse et approximative*

La liste des « professions » répertoriées dans le tableau selon l'origine sociale des élèves mélange des catégories professionnelles qui représentent un groupe (les professions libérales), des métiers qui renvoient à une occupation déterminée (les cultivateurs), et une situation sociale qui n'est ni un métier, ni un groupe de métiers : les décédés.

De plus, par son imprécision, ce classement ne tient pas compte de la variété des situations qui peuvent exister au sein d'une même corporation, et qui peuvent donner un aperçu plus fin du niveau de vie de l'élève et de l'échelle de revenus de ses parents. Par exemple, un cadre supérieur et un gardien, tous deux fonctionnaires ou encore, un grand commerçant et un vendeur de kiosque n'ont assurément pas les mêmes moyens (financiers ou sociaux) et pas les mêmes stratégies pour l'éducation de leurs enfants.

Enfin, la catégorisation de ces professions, qui a été conçue dans les années 60 et n'a pas été modifiée depuis, ne tient pas compte de la complexification du registre des métiers qui a eu lieu avec l'évolution de la société. Des catégories professionnelles comme les employés de service, les ouvriers et les chômeurs (pour ne citer que ceux ci) qui étaient presque inexistantes il y a 40 ans ont connu un grand essor avec l'urbanisation, mais elles ne figurent pas dans la liste des professions du tableau. Les élèves concernés sont donc répartis dans des catégories qui ne correspondent pas à leur réalité.

*c. Une absence de définition des catégories professionnelles*

L'absence de définition des concepts utilisés est une autre déficience méthodologique qui affecte négativement la collecte et l'exploitation des données sur l'origine sociale des élèves. En effet, aucun document concernant les définitions des catégories socioprofessionnelles citées dans le tableau n'a été élaboré par la D.E.P. Aussi, ni le personnel de ce service, ni les établissements chargés de collecter les informations n'ont une notion claire et identique de ce à quoi doit renvoyer chaque profession ou catégorie de métiers.

Comme aucune information relative à leur définition n'accompagne les tableaux que les établissements doivent remplir, cette tâche est laissée à l'appréciation de chaque personne chargée de la collecte. La conséquence est que les définitions peuvent varier au gré des personnes qui manipulent les concepts, et elles ne rendent pas forcément compte des mêmes réalités. En effet, s'il est relativement aisé de trouver un consensus sur la signification du terme cultivateur, il est plus difficile de s'accorder sur l'expression « profession libérale » et sur ce à quoi elle fait référence. Ce flottement des définitions concourt également à la fluctuation des effectifs des élèves par catégorie professionnelle d'une année sur l'autre, surtout si elle est faiblement représentée. Il n'est donc pas étonnant de constater que ce sont les professions les plus importantes numériquement et qui prêtent le moins à la confusion, qui ont les courbes les plus régulières, à savoir les fonctionnaires et les cultivateurs.

#### *d. Années et catégorie manquantes<sup>3</sup>*

Nous n'avons pas intégré la catégorie « décédés » dans notre analyse malgré son importance numérique pour certaines années (elle connaît des extrêmes allant de 0,78 % à 9,38 % pour le public et de 1,48 % à 8,23 % pour le privé), puisqu'elle ne correspond pas à un métier et peut renvoyer à toutes les catégories professionnelles. La très forte variabilité du poids de ce groupe suivant les années provient probablement du fait que certains élèves sont classés dans la profession de leur tuteur une année et dans la catégorie « décédé » une autre année ou l'année suivante.

Enfin, il est important de détailler ici les années pour lesquelles nous n'avons pas d'effectifs selon l'origine sociale :

- pour les années scolaires 1978-79, 1990-91 et 1991-92, les données n'ont pas été collectées par la D.E.P. ;
- en 1983-84, les données ont été collectées par province, mais d'une part il manque plusieurs provinces (notamment le Kadiogo, alors qu'aujourd'hui encore il concentre plus du tiers des effectifs scolaires nationaux), d'autre part ces données paraissent aberrantes, lorsqu'on voit par exemple que les effectifs des élèves dans l'Oubritenga sont trois fois plus élevés que ceux de l'Houet ;
- en 1988-89 et 1989-90, il manque les catégories professionnelles « artisans », employés du commerce et de l'industrie » et « professions libérales » pour le privé en ce qui concerne la première année, et pour le public et le privé en ce qui concerne la deuxième année,
- enfin, bien que la catégorie « employés du commerce et de l'industrie » ne soit pas représentée pour l'année 1998-99, nous l'avons conservé, car les effectifs manquants représentent à peine 5 % des effectifs totaux.

---

<sup>3</sup> Nous n'avons retenu que les années manquantes de l'enseignement général. car lui seul sera analysé par la suite, les données selon l'origine sociale du technique étant par trop défailtantes.

### **7.2. Evaluation du poids démographique des catégories socioprofessionnelles au Burkina Faso et leur évolution**

Les données d'enquêtes ou de recensements disponibles au Burkina ne permettent pas une évaluation précise des catégories socioprofessionnelles telles qu'elles sont répertoriées dans les bulletins scolaires. De même, il est impossible de mesurer avec précision l'évolution dans le temps des différentes catégories socioprofessionnelles à partir de ces mêmes données. L'âge minimal de la population active varie pour chaque recensement ( 15 ans et plus en 1975, 10 ans et plus en 1985 et 6 ans et plus en 1996), et les catégories socioprofessionnelles retenues diffèrent également.

Le recensement de 1975 mentionne deux catégories d'actifs au Burkina Faso : ceux qui travaillent dans l'agriculture et représentent 95 % de la population active, et les agents de l'État (fonctionnaires et militaires ) qui n'atteignent pas 5 % (INSD, 1978).

L'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages réalisée en 1994, donne la répartition des ménages selon le groupe socio-économique du chef de ménage suivante : 72,9 % d'agriculteurs ; 5,9 % de salariés du public ; 3,9 % de salariés du privé ; 8,6 % d'artisans /commerçants et 8,2 % d'autres actifs (INSD, 1996).

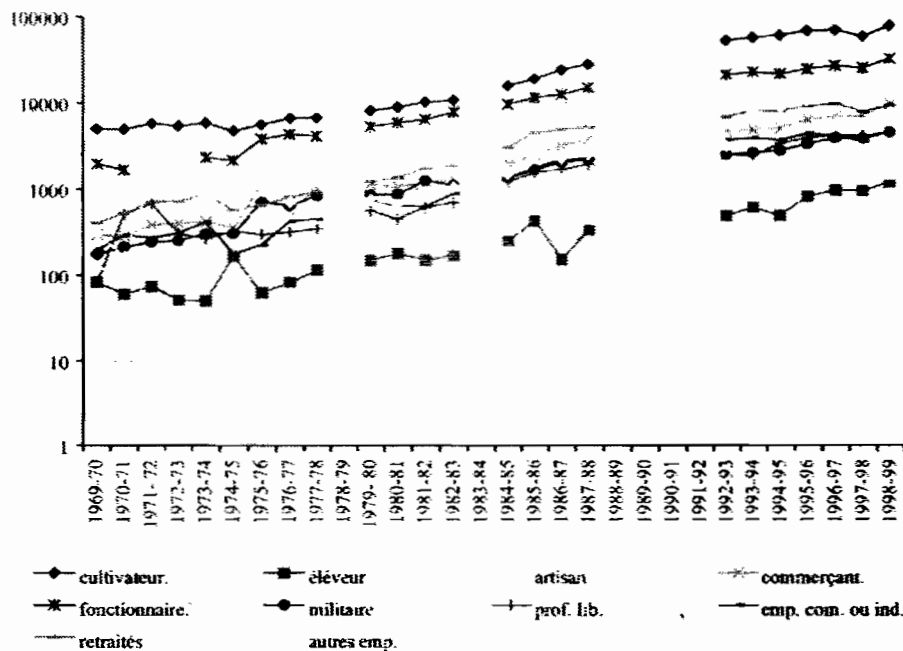
Selon le recensement de 1996 (Sagnon et Sanou, 2000), 80 % des chefs de ménage appartiennent à la catégorie des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et forestiers (soit un effectif d'environ 1 300 000) et 0,7 % aux forces armées et de sécurité (soit environ 11 500) ; selon d'autres sources (INSDb, 2000 : 48), le nombre d'agents publics est d'environ 45 000 cette même année. La somme de ces deux dernières catégories rapportées à l'effectif de la population active agricole conduit ainsi à un rapport de 1 à 23.

Toutes ces données montrent la prépondérance de la population active agricole. Il est cependant évident que depuis l'indépendance l'éventail des professions s'est considérablement élargi, sous l'effet d'une urbanisation croissante notamment et du développement de la fonction publique ; le salariat s'est assurément développé.

### **7.3. Evolution des effectifs des élèves selon l'origine sociale dans l'enseignement général**

L'examen des effectifs bruts montre une supériorité numérique logique des enfants de cultivateurs au sein des élèves inscrits dans le secondaire ; viennent ensuite les enfants de fonctionnaires, quelle que soit l'année considérée (figure 13). La progression des effectifs révèle aussi l'émergence des catégories sociales liées à la ville, quasi inexistantes dans les années 70, et qui ont littéralement explosé depuis la fin des années 80. En 1998-99 il y a environ 15 fois plus d'enfants des catégories sociales «traditionnelles» (fonctionnaires, cultivateurs, éleveurs, artisans) qu'en 1969-70 dans le secondaire, mais 32 fois plus d'enfants de commerçants, 55 fois plus de professions libérales, 22 et 29 fois plus de retraités et d'employés.

**Figure 13 : Évolution du nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire depuis 1970 selon la profession du père (source MESS.RS.)**



#### 7.4. Évolution du poids relatif des élèves par catégories socioprofessionnelles

##### a. Dans l'ensemble

L'évolution du poids relatif des différentes catégories socioprofessionnelles dans le secondaire exprime, d'une part, les inégalités sociales liées au revenu et à l'aisance ; d'autre part, elle met en évidence l'aggravation de ces inégalités par le déséquilibre de la répartition de l'offre, ce qui, au clivage riche/pauvre, superpose celui d'urbain/rural.

L'examen des pourcentages révèle que malgré leur supériorité numérique dans les effectifs bruts, les cultivateurs sont considérablement sous-représentés, eu égard à leur poids dans la population active et totale. Surtout, leur part dans les effectifs du secondaire ne cesse de décroître tandis que celle des professions liées à l'urbanisation augmente, et ce particulièrement dans le secteur privé. Ainsi, le poids relatif des commerçants, des professions libérales et des employés est celui qui a le plus progressé depuis les indépendances. L'évolution du pourcentage des employés par exemple, dans les deux secteurs de l'enseignement, montre le rôle favorable de l'urbanisation en ce qu'elle donne accès à l'offre, puisque leur proportion évolue plus fortement dans le public. Par contre, l'évolution des commerçants et des professions libérales, indique plutôt les bénéfices de l'aisance matérielle dans le processus de scolarisation, dans la mesure où ces catégories progressent davantage dans le privé que dans le public.

Ainsi, en 1969-70 les enfants de ce que nous appellerons pour simplifier les agriculteurs (cultivateurs et éleveurs) représentaient environ 60 % des effectifs des élèves du secondaire, pour 36 % des enfants des professions « urbaines » et/ou aisées (fonctionnaires, professions libérales, employés et retraités), 3,4 % de commerçants et 1,6 % d'artisans. Dix ans plus tard, les enfants d'agriculteurs ne sont plus que 43 %, alors que les professions « urbaines » forment presque la moitié des effectifs (49 %), les commerçants 5,8 % et les artisans 2,5 %. Cette situation demeure à peu près la même jusqu'au milieu des années 80 : en 1985-86, la part des enfants des groupes socio-économiques urbains est de 50,8 % pour 42 % d'enfants d'agriculteurs. Par la suite, la proportion de ces derniers remonte : en 1992-93 les professions agricoles sont redevenues majoritaires avec un pourcentage de 54 % au détriment des professions « urbaines » qui ne représentent plus que 40 % des effectifs. En 1998-99, on constate encore une légère baisse du poids relatif des agriculteurs (50,4 %), au profit des groupes sociaux urbains (42,4 %) et des commerçants (6,2 %).

La comparaison du poids relatif des groupes sociaux dans les secteurs public et privé est plus révélatrice des inégalités existantes au sein de ceux-ci. En effet, c'est dans le public que la part des enfants d'agriculteurs se rapproche le plus du poids de leurs parents dans la population active, alors que l'évolution du secteur privé s'est faite uniquement en direction des couches sociales favorisées. De même, le poids relatif des enfants d'employés évolue plus dans le public que dans le privé, indiquant ici la sélection par le revenu qui se fait au sein des groupes sociaux urbains évoquée antérieurement.

Si au début des années 70 les enfants d'agriculteurs sont pour moitié (50 %) dans les effectifs du privé, très vite leur proportion va chuter. Dès le milieu des années 70, la part des professions agricoles dans ce secteur est tombée à 30 %, pour 62 % d'enfants de professions urbaines. Cette baisse s'explique non seulement par la concentration des établissements privés dans les zones urbaines, mais aussi par le fait qu'auparavant la grande majorité des enfants d'agriculteurs scolarisés dans le privé étaient des boursiers de l'État, qui prenait en charge leur frais de scolarité. La suppression des bourses a contribué à l'élimination d'une grande partie de ces effectifs. Depuis 1997, la répartition des enfants scolarisés dans le privé est d'environ un tiers d'enfants dont le père exerce un métier agricole et de deux tiers pour les autres catégories.

Comme nous l'avons souligné précédemment, c'est dans le secteur public que les enfants d'agriculteurs sont le mieux représentés, surtout dans les années 90. Le pourcentage des professions agricoles qui représentaient un peu plus de 60 % des effectifs du public en 1969-70 baisse à partir du milieu des années 70, et oscille autour de 50 % pendant toute la première moitié des années 80. Dans le même temps, on observe un relèvement du pourcentage des professions urbaines qui atteignent 43 % des effectifs dans le même secteur en 1975-76, valeur autour de laquelle leur proportion se module pendant la dizaine d'années qui suit. La fin des années 80 voit une croissance du pourcentage des enfants d'agriculteurs et un déclin des catégories socioprofessionnelles urbaines dans le public, conséquence de l'augmentation de l'offre dans les zones rurales où a proximité. Depuis 1988-89, 60 % des élèves du public ont un père qui travaille dans le domaine agricole.

*b. Par cycles*

L'évolution des catégories socioprofessionnelles par cycle dans l'ensemble du secondaire indique une sélection sociale croissante au fur et à mesure que l'on avance dans le système scolaire. On constate une augmentation au second cycle des enfants des professions liées à la ville, alors que celle des agriculteurs s'y est fortement réduite.

Tandis que les enfants d'agriculteurs sont à 58,5 % dans le premier cycle et 60,7 % dans le deuxième au début des années 70, ils en forment moins de la moitié des effectifs dans les deux cycles en 1975-76. Au début des années 90, ils sont à nouveau majoritaires au premier cycle, mais leur proportion dans le second demeure en dessous de 50 %. L'évolution du système des bourses et la répartition de l'offre scolaire expliquent en partie cette divergence d'évolution du poids des enfants d'agriculteurs dans les deux cycles. La construction d'établissements dans les zones rurales ou à proximité de celles-ci a compensé quelque peu la suppression des bourses, puisqu'elle amoindrit le coût éducatif lié à l'éloignement. Or, il s'est construit plus d'établissements de premier cycle à proximité des zones rurales que ceux de second cycle.

Une fois encore, on note que c'est dans le secteur privé que les différences sont les plus fortes, avec des inégalités plus accrues.

A la fin des années 60, les enfants d'agriculteurs étaient majoritaires dans le premier et le second cycle des deux secteurs de l'enseignement, avec respectivement 62,7 % et 61 % pour le public et 51,8 % et 60 % pour le privé. La même année, dans le public, les enfants des professions urbaines représentaient 32,4 % des effectifs au premier cycle et 35,8 au second, et dans le privé respectivement 42,5 % et 36,4 %. Dans les années qui suivent, la proportion d'enfants d'agriculteurs commence à baisser partout, sauf au second cycle du privé où elle augmente avant de dégringoler. En 1979-80, les enfants d'agriculteurs ne constituent plus que 51,4 % et 34,8 % des effectifs du premier cycle public et privé, 54,5 % et 36,6 % des effectifs du second cycle de ces différents secteurs.

Si après des variations diverses la proportion des enfants d'agriculteurs remonte dans les cycles du public, où ils sont à nouveau majoritaire à partir de 1988-89, elle continue à baisser dans ceux du privé. On observe une légère augmentation du poids relatif des enfants « ruraux » dans le second cycle du privé depuis quelques années ; en 1998-99, leur pourcentage n'y atteint pas le tiers au premier cycle (30 %) et le dépasse à peine au second.

**7.5. Évolution du poids relatif des élèves par catégories socioprofessionnelles dans les classes de 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup>.**

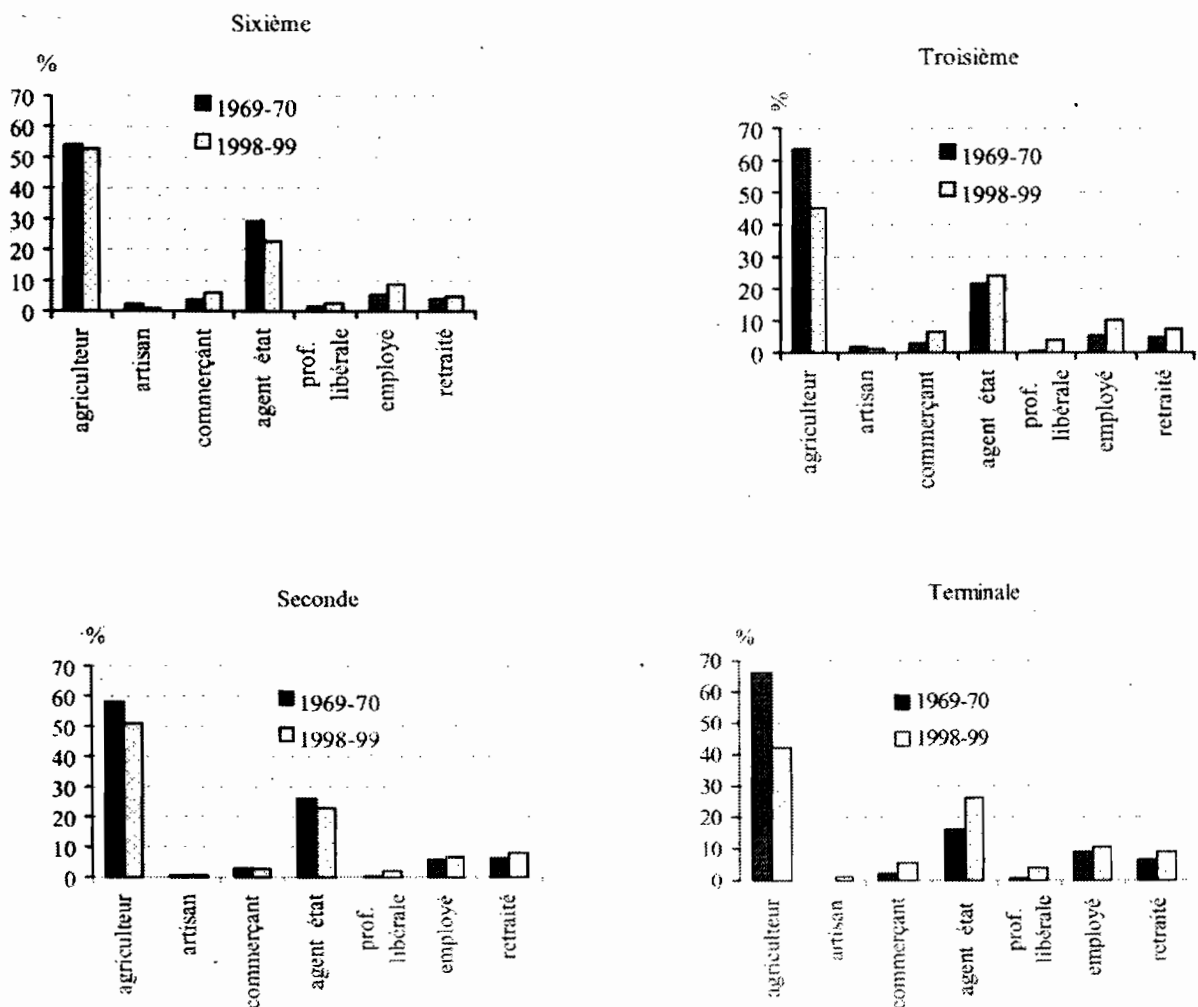
L'évolution des pourcentages des différents groupes sociaux dans les classes de 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> et Tale montre une augmentation des inégalités d'accès aux classes supérieures pour les enfants des professions agricoles. Bien plus, l'évolution presque similaire de leur pourcentage dans les classes de sixième et de seconde d'une part, et dans les classes de troisième et terminale d'autre part semble indiquer que si des efforts sont faits pour que ces enfants accèdent à un cycle, ils ont du mal à s'y maintenir (figure 14). Enfin, on constate une diminution continue et irréversible de leur présence dans toutes les classes du privé.

On note une légère baisse du poids de la catégorie des agents de l'état dans les classes de sixième et de seconde, alors que leur proportion augmente pour les classes de troisième et terminale.

Par contre quelle que soit la classe considérée, la proportion des commerçants, professions libérales et employés augmente avec le temps.

Les tendances générales exprimées ci-dessus sont très marquées par le comportement du secteur public, qui scolarisent les deux tiers des élèves du secondaire. En effet, dans toutes les classes du privé la présence des enfants des professions agricoles s'est effondrée, alors que celle des professions urbaines y est devenue prépondérante.

**Figure 14 : Répartition du poids des enfants scolarisés dans les classes de 6ème, 3ème, 2nde et Tale selon la catégorie socioprofessionnelle en 1969-70 et 1998-99 (source MESS.RS.)**

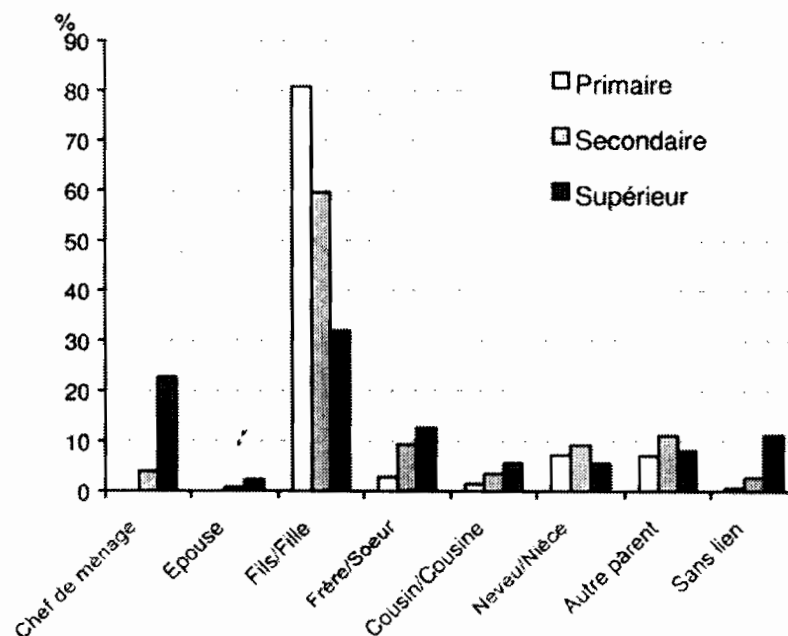


### 7.6. Des sources de données complémentaires : les recensements et les enquêtes

Outre le problème de la qualité des informations sur l'origine sociale des élèves issues des statistiques scolaires, leur principale limite pour l'étude de la démocratisation de l'enseignement tient au fait qu'elles ne permettent pas le calcul de taux de scolarisation selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Faute d'enquêtes appropriées comme celles réalisées en Europe, quel peut être l'apport des données de recensements et d'enquêtes auprès des ménages ?

Lors de ces opérations de collecte, sont généralement recueillies pour tous les individus des informations sur la scolarisation (sur la fréquentation scolaire du moment) et sur l'activité économique (profession, situation dans l'activité). L'information porte donc sur des individus recensés ou enquêtés dans leur ménage de résidence. Cela signifie, compte tenu des migrations des adultes et du phénomène des enfants « confiés », notamment pour raison de scolarisation, que les données de recensements et d'enquêtes auprès des ménages ne permettent pas de répartir en totalité les enfants selon la profession de leur père et/ou de leur mère. Dans un pays comme le Burkina Faso, où l'insuffisance de l'offre scolaire augmente avec le niveau d'enseignement, nombre d'élèves et d'étudiants sont contraints de migrer, d'être accueillis dans des ménages tiers. La répartition des scolaires au recensement de 1996 selon leur niveau d'instruction et leur lien de parenté avec le chef de leur ménage de résidence illustre clairement ce phénomène (figure 15) : au fur et à mesure que l'on avance dans le système scolaire, le pourcentage des scolarisés en position d'enfants du chef de ménage décroît.

**Figure 15 : Répartition de la population scolaire, pour chaque niveau d'instruction, selon le lien de parenté avec le chef de ménage ; recensement de 1996, Burkina Faso.**





Il convient donc d'avoir à l'esprit ce constat lors de l'interprétation des indicateurs de scolarisation calculés selon la profession du chef de ménage ou le niveau de vie, particulièrement pour les niveaux d'enseignement secondaire et supérieur. Les résultats ainsi obtenus sous-estiment le niveau de scolarisation relatif aux ménages éloignés des infrastructures scolaires (écoles, collèges, lycées et universités), qui sont donc majoritairement des enfants du milieu rural, de père agriculteur et éleveur notamment ; se trouve en revanche surestimée la scolarisation des ménages résidant à proximité de ces infrastructures, donc plutôt en milieu urbain et dont un certain nombre accueillent des enfants venant du milieu rural. Et les ménages du premier groupe sont en moyenne plus « pauvres » que ceux du second. Selon une étude sur « éducation et pauvreté au Burkina Faso », réalisée à partir des données d'une enquête auprès de ménages en 1994, le taux net de scolarisation du secondaire varie fortement selon le niveau de vie, passant de 3,9 % pour les ménages « pauvres » à 39 % pour les « non pauvres » (Bayala et al., 1997 : 29). Si le sens de l'écart observé n'est assurément pas faux, son ampleur doit être nuancée, mais sans que l'on puisse dire à quelle hauteur.

Au vu de ces remarques, une analyse différentielle de la scolarisation selon l'origine sociale des élèves à partir des données de recensement ou d'enquête ne peut être envisagée que pour le niveau primaire et pour la catégorie des enfants des chefs de ménage.

Ces données ne permettent donc pas non plus de mesurer avec rigueur le poids démographique des enfants selon leur origine sociale. En outre, la mesure de son évolution dans le temps à partir des données censitaires publiées se heurte, pour le Burkina Faso, à un problème de changement d'âge minimal dans la définition de la population active (15 ans et plus en 1975, 10 ans et plus en 1985, 6 ans et plus en 1996) et des catégories socioprofessionnelles retenues.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Cette analyse de l'évolution de l'enseignement secondaire au Burkina Faso aura d'abord eu le mérite de permettre une évaluation critique des (sources de) données existantes.

En ce qui concerne les statistiques scolaires produites par le ministère, le diagnostic est plutôt sévère, particulièrement pour la collecte relative à l'enseignement technique et à l'origine sociale des élèves. On aurait pu attendre d'une série chronologique sur trente années des possibilités d'analyses plus approfondies, des résultats plus probants. Le système de collecte en vigueur nécessite assurément d'être repensé, en vue d'améliorer à la fois son degré de complétude et la qualité des informations recueillies. Au vu des insuffisances constatées, on pourrait ainsi s'interroger sur l'intérêt de poursuivre la collecte de l'information relative à l'origine sociale des élèves ? Il serait dommage d'arrêter, mais véritablement à condition de procéder aux ajustements nécessaires : une réflexion doit être menée sur la définition des catégories sociales retenues en vue de mieux appréhender la réalité des inégalités socioprofessionnelles ; les instructions de procédure doivent être clarifiées, un travail de sensibilisation et de formation des acteurs apparaît indispensable.

Il s'avère par ailleurs indispensable qu'une harmonisation soit trouvée avec les catégories retenues pour l'enseignement primaire, par le Ministère de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation ; condition nécessaire pour des comparaisons entre les deux niveaux d'enseignement. Il serait assurément souhaitable qu'un tel travail soit mené en concertation avec l'Institut National de la Statistique et de la Démographie.

### **Primaire (MEBA)**

Cultivateur  
Éleveur  
Fonctionnaire/Militaire  
  
Artisan  
Commerçant  
Retraité  
Ouvrier  
Autres  
Indéterminés

### **Secondaire (MESSRS)**

Cultivateur  
Éleveur  
Fonctionnaire  
Militaire  
Artisan  
Commerçant  
Retraité  
Professions libérales  
Employés du commerce ou de l'industrie  
Autres employés  
Décédés

L'analyse secondaire des données existantes de recensement et d'enquêtes a de son côté montré ses limites et les erreurs d'interprétation auxquelles elle peut conduire. Des analyses approfondies et des collectes appropriées sont à entreprendre pour une connaissance plus affinée de l'évolution des catégories socioprofessionnelles au Burkina Faso, et du poids qu'elles représentent au niveau des enfants en âge scolaire.

En dépit de ces difficultés, plusieurs résultats ont pu être mis en lumière en terme de disparités et d'inégalités.

L'attention apportée pour ré-équilibrer la répartition de l'offre entre les zones rurales et urbaines peine à produire des effets probants : l'offre dans le secondaire reste principalement destinée aux populations salariées urbaines. Le démarrage du processus de décentralisation prévu pour 2003 va constituer une nouvelle donne majeure de l'évolution du système éducatif burkinabè pour les années à venir (Charlier et Pierrard 2001). Volontiers présentée comme le remède à tous les maux, la décentralisation n'est et ne sera pourtant pas sans poser de problèmes, tant l'écart apparaît important entre le discours et la réalité ; mal contrôlée, elle pourrait avoir des effets pervers, par exemple contribuer à accentuer, au lieu de réduire, les disparités géographiques.

La parité filles /garçons a connu des progrès substantiels, mais elle reste bien en deçà de l'égalité dans l'enseignement général. Cette amélioration est également nuancée lorsque l'on examine les filières suivies par les filles dans l'enseignement technique.

Le constat d'une sélectivité sociale croissante du système scolaire burkinabè ressort très clairement. Outre une disponibilité de l'offre scolaire globalement plus favorable aux familles urbaines (et en grande partie salariées), la condition sur les revenus pour l'accès aux bourses censée favoriser la scolarisation au sein des familles pauvres (surtout rurales) a été vite contrebalancée par des contraintes sur l'âge et des exigences croissantes de performance scolaire (qui s'avèrent en fait plus pénalisantes pour les familles démunies), ainsi que par la diminution constante du nombre de bourses, allant même jusqu'à leur disparition programmée. Comme le souligne F. Compaoré (1997 : 166), « cela pose un problème d'équité sociale [...] qui ira probablement en s'amplifiant en raison de la conjoncture économique nationale et internationale difficile qui oblige l'État à réduire ses charges budgétaires et à faire assumer par les parents d'élèves certaines prestations de services ». Déjà bien entamé, ce désengagement de l'État devrait se poursuivre, il est clairement annoncé pour tout le « post-primaire » : ça sera, de plus en plus, aux intéressés et aux familles de prendre en charge une éventuelle poursuite de la scolarité. Or, tandis que l'accès au secondaire est déjà fort sélectif, le « goulot d'étranglement » devrait s'accroître sensiblement avec la réalisation du plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base, qui va amener aux portes des collèges des cohortes de plus en plus nombreuses d'élèves, susciter une demande sociale croissante... Faute d'un effort comparable dans le secondaire, comment sera vécue une telle situation par les enfants et les familles ?

Ainsi, plus que jamais, c'est bien la finalité de l'éducation qui est en jeu : quelle école pour quel développement, pour quelle société ? De ce point de vue, la problématique de la démocratisation de l'enseignement dans un pays comme le Burkina Faso est bien au centre de la question...



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CAPELLE J., 1990 - *L'éducation en Afrique Noire à la veille des Indépendances*, « Karthala-ACCT », Paris, 326p.

CHARLIER J.-E., et PIERRARD J.-F., 2001 – « Systèmes d'enseignement décentralisés dans l'éducation sénégalaise, bukinabè et malienne », in Lange M.-F. (éd.) « Des écoles pour le Sud. Stratégies sociales, politiques étatiques et interventions du Nord », *Autrepart*, n°17, pp.29-48.

COMPAORE F., 1997 - *Discours politique et inadaptation de l'école au Burkina Faso*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Tome 1, Université de Paris VIII, Paris, 221p.

INSD, 2000a - *Profil et évolution de la pauvreté au Burkina Faso*, Première édition, Ouagadougou, 145p.

INSD, 1996 - *Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages*, Première édition, Ouagadougou, 265p.

INSD, 1978 - *Recensement général de la population, décembre 1975. Résultats définitifs. Volume 1*, Ouagadougou, 200p.

KABORE et PILON, 2001 – *Ménages et scolarisation au Burkina Faso : quelques éclairages à partir du recensement de 1996*, communication, African households ; an exploration of census data, 21-24 novembre 2001. Virtual conference. Université de Pennsylvanie.

Ministère de l'Éducation Nationale (M.E.N) / Ministère des Enseignements secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESS RS), *Bulletin des statistiques scolaires de 1969-1970 à 1998-1999*, Ouagadougou.

SANOU, 2001 - *Éducation et démocratie*, Ouagadougou, multigr., 24p.

## ANNEXES

Tableau annexe 1 : Évolution des effectifs des élèves dans l'enseignement secondaire général par secteur depuis 1960

Années	Premier cycle						Second cycle						Total				
	Public			Privé			Total	Public			Privé			total	public	privé	ensemble
	G	F	G+F	G	F	G+F		G	F	G+F	G	F	G+F				
1960-61															1 504	787	2 291
1961-62															1 782	989	2 771
1962-63															2 206	1 403	3 609
1963-64		161	161												2 961	1 753	4 714
1964-65	2 656	180	2 836	1 167	730	1 897	4 733	463	95	558	126	43	169	727	3 394	2 066	5 460
1965-66	2 651	267	2 918	1 295	756	2 051	4 969	409	75	484	162	53	215	699	3 402	2 266	5 668
1966-67	2 936	336	3 272	1 210	884	2 094	5 366	522	88	610	237	73	310	920	3 882	2 404	6 286
1967-68	3 115	450	3 565	1 313	918	2 231	5 796	644	88	732	276	310	586	1 318	4 297	2 817	7 114
1968-69	3 708	614	4 322	1 479	1 113	2 592	6 914	713	107	820	314	83	397	1 217	5 142	2 989	8 131
1969-70	3 809	660	4 469	1 699	1 133	2 832	7 301	835	150	985	332	107	439	1 424	5 454	3 271	8 725
1970-71	3 735	794	4 529	1 534	1 177	2 711	7 240	961	141	1 102	348	120	468	1 570	5 631	3 179	8 810
1971-72	3 340	658	3 998	1 875	1 288	3 163	7 161	1 061	198	1 259	414	153	567	1 826	5 100	3 730	8 830
1972-73	3 698	904	4 602	1 927	1 402	3 329	7 931	1 208	261	1 469	515	205	720	2 189	6 071	4 049	10 120
1973-74	4 138	1 196	5 334	2 426	1 776	4 202	9 536	1 264	274	1 538	642	237	879	2 417	6 872	5 081	11 953
1974-75	4 348	1 366	5 714	2 658	1 792	4 450	10 164	1 289	315	1 604	664	250	914	2 518	7 318	5 364	12 682
1975-76	4 559	1 391	5 950	3 060	1 908	4 968	10 918	1 379	332	1 711	623	330	953	2 664	7 661	5 921	13 582
1976-77	4 485	1 406	5 891	3 298	2 517	5 815	11 706	1 513	302	1 815	929	460	1 389	3 204	7 706	7 204	14 910
1977-78	4 884	1 566	6 450	3 780	2 686	6 466	12 916	1 478	337	1 815	964	433	1 397	3 212	8 265	7 863	16 128
1978-79	5 278	1 760	7 038	3 809	2 821	6 630	13 668	1 424	354	1 778	1 358	597	1 955	3 733	8 816	8 585	17 401

Tableau annexe 1, suite.

79-80	5 516	2 079	7 595	4 951	3 810	8 761	16 356	1 479	407	1 886	1 445	851	2 296	4 182	9 481	11 057	20 538
80-81	6 685	2 430	9 115	5 554	3 816	9 370	18 485	1 874	513	2 387	1 677	873	2 550	4 937	11 502	11 920	23 422
81-82	7 121	2 590	9 711	6 328	4 069	10 397	20 108	1 996	546	2 542	1 716	907	2 623	5 165	12 253	13 020	25 273
82-83	7 336	2 744	10 080	7 200	4 613	11 813	21 893	2 328	659	2 987	1 853	887	2 740	5 727	13 067	14 553	27 620
83-84	8 883	3 272	12 155	7 476	5 217	12 693	24 848	2 734	790	3 524	2 034	972	3 006	6 530	15 679	15 699	31 378
84-85	11 706	4 822	16 528	9 440	6 251	15 691	32 219	3 713	1 151	4 864	1 716		1 716	6 580	21 392	17 407	38 799
85-86	13 720	5 702	19 422	12 031	7 395	19 426	38 848	4 266	1 462	5 728	3 194	1 108	4 302	10 030	25 150	23 728	48 878
86-87	15 468	6 925	22 393	12 890	8 286	21 176	43 569	5 325	1 446	6 771	5 059	1 441	6 500	13 271	29 164	27 676	56 840
87-88	22 710	9 935	32 645	12 837	8 106	20 943	53 588	5 618	1 753	7 371	4 565	1 345	5 910	13 281	40 016	26 853	66 869
88-89	26 122	11 257	37 379	15 769	10 707	26 476	63 855	6 227	1 860	8 087	5 920	1 566	7 486	15 573	45 466	33 962	79 428
89-90	28 856	12 293	41 149	17 696	11 939	29 635	70 784				2 871	1 140	4 011			33 646	
90-91	33 079	14 003	47 082	18 214	13 349	31 563	78 645	7 071	1 826	8 897	2 877	1 308	4 185	13 082	55 979	35 748	91 727
91-92	36 297	15 513	51 810	18 580	14 267	32 847	84 657	6 986	1 833	8 819	2 705	989	3 694	12 513	60 629	36 541	97 170
92-93	40 919	18 125	59 044	18 785	14 813	33 598	92 642	8 233	2 277	10 510	2 781	1 091	3 872	14 382	69 554	37 470	107 024
93-94	46 644	21 124	67 768	17 423	14 503	31 926	99 694	9 525	2 806	12 331	2 890	1 118	4 008	16 339	80 099	35 934	116 033
94-95	49 592	22 676	72 268	19 693	16 153	35 846	108 114	10 387	3 080	13 467	3 321	1 263	4 584	18 051	85 735	40 430	126 165
95-96	52 800	24 460	77 260	20 994	17 916	38 910	116 170	11 741	3 584	15 325	4 074	1 688	5 762	21 087	92 585	44 672	137 257
96-97	54 452	25 692	80 144	22 602	19 844	42 446	122 590	12 156	3 545	15 701	4 308	1 742	6 050	21 751	95 845	48 496	144 341
97-98	58 294	29 003	87 297	22 263	20 653	42 916	130 213	13 895	4 190	18 085	4 517	1 917	6 434	24 519	105 382	49 350	154 732
98-99	60 810	31 282	92 092	21 446	19 971	41 417	133 509	15 206	4 925	20 131	4 522	1 934	6 456	26 587	112 223	47 873	160 096

Tableau annexe 2 : Évolution du nombre d'établissements du secondaire général dans les secteurs public et privé depuis 1961

Années	Nombre d'établissements								
	Public			Privé			Ensemble		
	Premier cycle	Second cycle	Total	Premier cycle	Second cycle	Total	Premier cycle	Second cycle	Total
1960-61			6			6			12
1961-62			7			8			15
1962-63			12			12			24
1963-64			15			14			29
1964-65			15			15			30
1965-66									
1966-67									
1967-68									
1968-69									
1969-70									
1970-71									
1971-72	12	4	16	12	6	18	24	10	34
1972-73	12	5	17	11	7	18	23	12	35
1973-74	14	5	19	15	9	24	29	14	43
1974-75	14	7	21	16	9	25	30	16	46
1975-76	14	7	21	16	9	25	30	16	46
1976-77	15	7	22	16	8	24	31	15	46
1977-78	17	7	24	16	9	25	33	16	49
1978-79	14	7	21	16	13	29	30	20	50
1979-80	17	7	24	23	13	36	40	20	60
1980-81	20	7	27	25	14	39	45	21	66
1981-82	20	7	27	28	13	41	48	20	68
1982-83	21	7	28	27	14	41	48	21	69
1983-84	21	16	37				21	16	
1984-85	30	19	49	26	17	43	56	36	92
1985-86									
1986-87	30	26	56		20			46	
1987-88	30	31	61	42	28	70	72	59	131
1988-89	38	34	72	42	28	70	80	62	142
1989-90	48			41			89		
1990-91	55	50	105	50	23	73	105	73	178
1991-92	67	50	117	48	29	77	115	79	194
1992-93	60	51	111	51	30	81	111	81	192
1993-94	76	57	133	57	30	87	133	87	220
1994-95	84	74	158	74	34	108	158	108	266
1995-96	86	74	160	70	43	113	156	117	273
1996-97	94	80	174	80	45	125	174	125	299
1997-98	110	88	198	88	46	134	198	134	332
1998-99	121	69	190	90	50	140	211	139	350



Tableau annexe 3 : Évolution du nombre de classes du secondaire général dans les secteurs public et privé depuis 1961

Années	Nombre de classes								
	Public			Privé			Ensemble		
	Premier cycle	Second cycle	Total	Premier cycle	Second cycle	Total	Premier cycle	Second cycle	Total
1960 - 61									73
1961 - 62									86
1962 - 63									106
1963 - 64									141
1964 - 65									172
1965 - 66									
1966 - 67									
1967 - 68									
1968 - 69									
1969 - 70									
1970 - 71									
1971 - 72	107	41	148	83	20	103	190	61	251
1972 - 73	125	46	171	85	21	106	210	67	277
1973 - 74	141	46	187	106	28	134	247	74	321
1974 - 75	141	50	191	115	30	145	256	80	336
1975 - 76	144	50	194	119	30	149	263	80	343
1976 - 77	149	51	200		31			82	
1977 - 78	155	55	210	149	35	184	304	90	394
1978 - 79	156	55	211	164	35	199	320	90	410
1979 - 80	165	55	220	219	46	265	384	101	485
1980 - 81	187	53	240	230	71	301	417	124	541
1981 - 82	203	61	264	215	70	285	418	131	549
1982 - 83	193	63	256	241	70	311	434	133	567
1983 - 84				265	76	341			
1984 - 85									
1985 - 86	358	141	499	382	105	487	740	246	986
1986 - 87	418	163	581	377	119	496	795	282	1 077
1987 - 88	589	178	767	424	119	543	1 013	297	1 310
1988 - 89	636	183	819	469	136	605	1 105	319	1 424
1989 - 90	688	190	878	496	137	633	1 184	327	1 511
1990 - 91	757	203	960	553	117	670	1 310	320	1 630
1991 - 92	807	175	982	540	103	643	1 347	278	1 625
1992 - 93	864	201	1 065	553	99	652	1 417	300	1 717
1993 - 94	970	229	1 199	564	100	664	1 534	329	1 863
1994 - 95	1 049	264	1 313	635	118	753	1 684	382	2 066
1995 - 96	1 151	289	1 440	673	143	816	1 824	432	2 256
1996 - 97	1 208	322	1 530	746	160	906	1 954	482	2 436
1997 - 98	1 284	356	1 640	758	157	915	2 042	513	2 555
1998 - 99	1 331	381	1 712	776	168	944	2 107	549	2 656

Tableau annexe 4 : Évolution des élèves par cycle et par secteur dans l'enseignement technique depuis 1971

Années	Effectifs du premier cycle							Effectifs du second cycle							Total par secteur		
	Public			Privé			Ens. cycle 1	Public			Privé			Ens. cycle 2	Public	privé	Ensemble
	G	F	G+F	G	F	G+F		G	F	G+F	G	F	G+F				
1971-72	549	133	682	536	619	1 155	1 837	176	37	213	0	46	46	259	895	1 201	2 096
1972-73	544	161	705	400	521	921	1 626	181	44	225	0	44	44	269	930	965	1 895
1973-74	555	169	724	772	606	1 378	2 102	192	56	248	0	46	46	294	972	1 424	2 396
1974-75	588	204	792	507	366	873	1 665	220	58	278	97	109	206	484	1 070	1 079	2 149
1975-76	540	195	735	545	613	1 158	1 893	206	62	268	73	47	120	388	1 003	1 278	2 281
1976-77	486	201	687	583	720	1 303	1 990	231	70	301	82	137	219	520	988	1 522	2 510
1977-78	363	133	496	824	984	1 808	2 304	265	88	353	110	89	199	552	849	2 007	2 856
1978-79	325	177	502	746	582	1 328	1 830	269	114	383	285	249	534	917	885	1 862	2 747
1979-80	502	204	706	645	370	1 015	1 721	286	110	396	457	466	923	1 319	1 102	1 938	3 040
1980-81				1 047	1 007	2 054		360	166	526	340	279	619	1 145		2 673	
1981-82	635	129	764	910	973	1 883	2 647	372	181	553		183	183	736	1 317	2 066	3 383
1982-83	510	131	641	1 239	1 363	2 602	3 243	346	181	527	442	320	762	1 289	1 168	3 364	4 532
1983-84	662	292	954	1 271	1 575	2 846	3 800	427	182	609		401	401	1 010	1 563	3 247	4 810
1984-85	699	308	1 007	435	1 195	1 630	2 637	405	172	577	353	496	849	1 426	1 584	2 479	4 063
1985-86	899	789	1 688	603	1 065	1 668	3 356	606	307	913		354	354	1 267	2 601	2 022	4 623
1986-87	661	302	963	555	874	1 429	2 392										
1987-88	638	289	927	611	858	1 469	2 396	447	229	676		692			1 603		
1988-89	663	307	970	782	784	1 566	2 536	514	326	840		1 046			1 810		
1989-90	673	297	970	1 628	641	2 269	3 239	617	356	973	1 218	1 101	2 319	3 292	1 943	4 588	6 531
1990-91	709	305	1 014	876	1 373	2 249	3 263	743	357	1 100	1 316	1 347	2 663	3 763	2 114	4 912	7 026
1991-92	709	334	1 043	1 302	1 314	2 616	3 659	676	367	1 043	1 715	1 595	3 310	4 353	2 086	5 926	8 012
1992-93	726	383	1 109	980	1 544	2 524	3 633	727	377	1 104	1 925	1 717	3 642	4 746	2 213	6 166	8 379
1993-94	738	422	1 160	763	1 550	2 313	3 473	765	437	1 202	2 207	1 926	4 133	5 335	2 362	6 446	8 808
1994-95	738	419	1 157	2 092	2 468	4 560	5 717	698	466	1 164	1 329	1 174	2 503	3 667	2 321	7 063	9 384
1995-96	743	434	1 177	1 206	1 716	2 922	4 099	668	432	1 100	2 273	2 121	4 394	5 494	2 277	7 316	9 593
1996-97	813	498	1 311	1 427	2 266	3 693	5 004	631	374	1 005	2 149	2 224	4 373	5 378	2 316	8 066	10 382
1997-98	885	682	1 567	1 747	2 579	4 326	5 893	886	658	1 544	2 249	2 428	4 677	6 221	3 111	9 003	12 114
1998-99	941	696	1 637	1 781	2 587	4 368	6 005	1 094	924	2 018	2 387	2 699	5 086	7 104	3 655	9 454	13 109

**Tableau annexe 5 : Évolution du nombre de classes par cycles et par secteur dans l'enseignement technique depuis 1981**

Années	Public			Privé			Ensemble		
	Premier cycle	Second cycle	Total	Premier cycle	Second cycle	Total	Premier cycle	Second cycle	Total
1980-81	18	21	39	105		105	123	21	144
1981-82	23	21	44	69		69	92	21	113
1982-83	23	21	44	85		85	108	21	129
1983-84	29	21							
1984-85	29	22							
1985-86									
1986-87									
1987-88									
1988-89	38	22	60	32	41	73	70	63	133
1989-90	30	26	56	38	35	73	68	61	129
1990-91	35	25	60	35	59	94	70	84	154
1991-92	35	25	60	59	57	116	94	82	176
1992-93	33	26	59	61	69	130	94	95	189
1993-94	39	32	71	64	82	146	103	114	217
1994-95	39	26	65	72	86	158	111	112	223
1995-96	33	32	65	87	99	186	120	131	251
1996-97	39	24	63	99	106	205	138	130	268
1997-98	46	42	88	110	108	218	156	150	306
1998-99	37	54	91	109	88	197	146	142	288

Tableau annexe 6 : Répartition de l'offre en établissements et en classes par régions dans l'enseignement secondaire général en 1969-70

## Établissements

Régions	Collèges		Lycées		%	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Centre - Nord	1	0			5	0
Boucle du Mouhoun	1	1			5	6
Centre - Est	1	1			5	6
Centre - Ouest	1	1	0	1	5	12
Est	2	1			11	6
Nord	2	1			11	6
Sud Ouest	2	1			11	6
Sud	1	1			5	6
Centre	2	2	3	3	26	29
Hauts Bassins	2	3	1	1	16	24
<b>Ensemble du pays</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Classes

Régions	Collèges		Lycées		%	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Boucle du Mouhoun	2	4			1	5
Sud	2	4			1	5
Centre - Est	5	4			4	5
Est	7	4			5	5
Centre - Nord	8	0			6	0
Sud Ouest	8	4			6	5
Centre - Ouest	9	4	0	1	7	7
Nord	14	4			10	5
Hauts Bassins	29	18	1	1	22	25
Centre	49	24	3	3	38	36
<b>Ensemble du pays</b>	<b>133</b>	<b>70</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Tableau annexe 7 : Répartition de l'offre par régions dans l'enseignement secondaire générale en 1998-99

## Établissements

Régions	collèges		Lycées		%	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Centre - Sud	8	1	4	0	6	1
Centre - Nord	10	1	4	1	7	1
Est	10	1	3	1	7	1
Sud Ouest	9	2	6	2	8	3
Sahel	5	3	3	1	4	3
Sud	6	3	5	1	6	3
Centre - Est	9	4	7	2	9	4
Nord	12	4	7	3	10	5
Boucle du Mouhoun	17	5	7	2	13	5
Centre - Ouest	16	6	5	4	11	7
Hauts Bassins	8	24	5	10	7	24
Centre	8	38	13	21	11	42
<b>Ensemble du pays</b>	<b>118</b>	<b>92</b>	<b>69</b>	<b>48</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Ouagadougou	1	35	9	20	5	39
Bobo Dioulasso	0	22	4	9	2	22

## Classes

Régions	collèges		Lycées		%	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Centre - Sud	27	4	51	0	5	0
Centre - Nord	53	2	69	5	7	1
Est	40	3	55	6	6	1
Sahel	8	9	32	6	2	2
Sud	26	12	57	6	5	2
Sud Ouest	37	10	83	20	7	3
Centre - Est	41	17	108	15	9	3
Nord	41	16	119	19	9	4
Boucle du Mouhoun	71	32	110	10	11	4
Centre - Ouest	84	22	95	65	11	9
Hauts Bassins	24	120	118	125	8	25
Centre	22	171	324	274	20	46
<b>Ensemble du pays</b>	<b>474</b>	<b>418</b>	<b>1221</b>	<b>551</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Ouagadougou	5	157	261	270	16	44
Bobo Dioulasso	0	108	106	121	6	24

Tableau annexe 8 : Évolution du rapport de féminité (nombre de filles pour 100 garçons) par cycle et par secteur dans l'enseignement secondaire général depuis 1965

Années	Premier cycle			Second cycle			Ensemble		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
1964-65	7	63	24	21	34	23	9	60	24
1965-66	10	58	26	18	33	22	11	56	25
1966-67	11	73	29	17	31	21	12	66	28
1967-68	14	70	31	14			14		
1968-69	17	75	33	15	26	19	16	67	31
1969-70	17	67	33	18	32	22	17	61	31
1970-71	21	77	37	15	34	20	20	69	34
1971-72	20	69	37	19	37	24	19	63	34
1972-73	24	73	41	22	40	27	24	66	38
1973-74	29	73	45	22	37	27	27	66	41
1974-75	31	67	45	24	38	29	30	61	42
1975-76	31	62	43	24	53	33	29	61	41
1976-77	31	76	50	20	50	31	28	70	46
1977-78	32	71	49	23	45	32	30	66	45
1978-79	33	74	50	25	44	34	32	66	47
1979-80	38	77	56	28	59	43	36	73	53
1980-81	36	69	51	27	52	39	34	65	48
1981-82	36	64	50	27	53	39	34	62	47
1982-83	37	64	51	28	48	37	35	61	48
1983-84	37	70	52	29	48	37	35	65	49
1984-85	41	66	52	31			39		
1985-86	42	61	51	34	35	34	40	56	47
1986-87	45	64	54	27	28	28	40	54	47
1987-88	44	63	51	31	29	30	41	54	46
1988-89	43	68	52	30	26	28	41	57	47
1989-90	43	67	52		40			64	
1990-91	42	73	53	26	45	32	39	69	50
1991-92	43	77	54	26	37	29	40	72	50
1992-93	44	79	55	28	39	31	42	74	51
1993-94	45	83	56	29	39	32	43	77	52
1994-95	46	82	56	30	38	32	43	76	52
1995-96	46	85	57	31	41	33	43	78	53
1996-97	47	88	59	29	40	32	44	80	54
1997-98	50	93	62	30	42	33	46	84	56
1998-99	51	93	62	32	43	35	48	84	57

**Tableau annexe 9 : Évolution du rapport de féminité par cycle et par secteur dans l'enseignement secondaire technique depuis 1971**

Années	Premier cycle			Second cycle			Ensemble		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
1971-72	24	115	69	21			23		
1972-73	30	130	72	24			28		
1973-74	30	78	58	29			30		
1974-75	35	72	52	26	112	291	32	79	52
1975-76	36	112	74	30	64	594	34	107	67
1976-77	41	123	86	30	167	228	38	129	82
1977-78	37	119	94	33	81	421	35	115	83
1978-79	54	78	71	42	87	222	49	81	69
1979-80	41	57	50	38			40		
1980-81		96		46	82				
1981-82	20	107	71	49			31		
1982-83	26	110	85	52	72	246	36	100	79
1983-84	44	124	97	43	74	242	44	109	84
1984-85	44	275	133	42	141	153	43	215	115
1985-86	88	177	123	51	100	271	73	148	102
1986-87	46	157	97						
1987-88	45	140	92	51	84	183	48	108	82
1988-89	46	100	76	63	94	155	54	97	80
1989-90	44	72	58	58	91	166	51	84	71
1990-91	45	157	108	61	102	141	52	124	98
1991-92	47	101	82	54	92	151	51	0	0
1992-93	53	158	113	52	89	154	52	112	92
1993-94	57	203	131	57	87	154	57	117	97
1994-95	59	118	105	59	88	151	59	106	95
1995-96	58	142	110	65	93	139	61	110	96
1996-97	61	159	123	59	103	125		126	
1997-98	77	148	124	74	108	129	76	125	110
1998-99	74	145	121	84	113	129	80	127	111

Tableau annexe 10 : Évolution des boursiers en effectifs et en pourcentages de 1968 à 1997

Années	Public		Privé		Total	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	%
1967-68	4 237	98,6	2 028	72,0	6 265	88,1
1968-69	3 979	77,4			3 979	
1969-70	4 243	77,8	1 978	60,5	6 221	71,3
1970-71						
1971-72	4 279	81,4	1 705	45,7	5 984	66,6
1972-73	3 480	57,3	1 649	40,7	5 129	50,7
1973-74	3 644	53,0	1 717	33,8	5 361	44,9
1974-75	3 144	43,0	1 060	19,8	4 204	33,1
1975-76	3 655	47,7	1 710	28,9	5 365	39,5
1976-77	3 569	46,3	1 840	25,5	5 409	36,3
1977-78						
1978-79						
1979-80	4 295	45,3	1 621	14,7	5 916	28,8
1980-81	4 902	42,6	1 826	15,3	6 728	28,7
1981-82	5 868	47,9	1 919	14,7	7 787	30,8
1982-83	5 375	41,1	2 164	14,9	7 539	27,3
1983-84						
1984-85						
1985-86	9 495	37,8	1 494	6,3	10 989	22,5
1986-87	11 017	37,8	1 695	6,1	12 712	22,4
1987-88	13 100	32,7	1 109	4,1	14 209	21,2
1988-89	14 772	32,5	1 187	3,5	15 959	20,1
1989-90	14 807	36,0	1 570	4,7	16 377	21,9
1990-91	17 859	31,9	1 594	4,5	19 453	21,2
1991-92	20 469	33,8	1 624	4,4	22 093	22,7
1992-93	19 512	28,1	1 664	4,4	21 176	19,8
1993-94	16 357	20,4	1 251	3,5	17 608	15,2
1994-95	12 553	14,6	956	2,4	13 509	10,7
1995-96	8 778	9,5	576	1,3	9 354	6,8
1996-97	6 455	6,7	437	0,9	6 892	4,8



Tableau annexe 11 : Évolution des effectifs des élèves selon l'origine sociale dans l'enseignement secondaire général de 1970 à 1999

Années	Cultivateur	Éleveur	Artisan	Commerçant	Fonctionnaire	Militaire	Profession libérale	Employé de commerce ou de l'industrie	Retraité	Autre employé	Total
1969-70	5024	82	135	293	1 984	174	81	196	406	304	8 679
1970-71	4 974	60	116	282	1 673	210	511	291	527	166	8 810
1971- 72	5800	74	155	385		243	683	271	705	1334	9 650
1972-73	5 437	51	89	402		250	302	307	725	1 436	8 999
1973-74	5 868	50	153	421	2 325	300	265	414	857	842	11 495
1974-75	4 770	166	79	357	2 165	302	322	175	575	707	9 618
1975-76	5 647	62	116	1 130	3 817	705	296	225	650	404	13 052
1976-77	6 672	82	170	556	4 364	641	313	424	806	704	14 732
1977-78	6 697	113	209	1 018	4 116	829	342	450	934	529	15 237
1978-79											
1979-80	8 163	148	484	1 132	5 302	860	562	746	1 225	751	19 373
1980-81	8 918	177	361	1 059	5 914	866	450	640	1 364	660	20 409
1981-82	10 229	149	291	1 203	6 417	1 256	614	626	1 739	885	23 409
1982-83	10 691	168	286	1 283	7 749	1 109	692	882	1 858	1 047	25 765
1983-84											
1984-85	15 827	245	381	1 932	9 590	1 338	1 203	1 344	3 024	1 485	36 369
1985-86	18 842	425	805	2 473	11 430	1 675	1 566	1 754	4 531	2 346	45 847
1986-87	24 191	151	579	3 171	12 485	2 017	1 687	2 200	4 947	2 235	53 663
1987-88	27 956	330	801	3 733	14 924	2 184	1 925	2 234	5 228	2 510	61 825
1988-89											
1989-90											
1990-91											
1991-92											
1992-93	52 163	485	893	4 629	20 939	2 463	2 480	3 675	6 804	3 131	97 662
1993-94	56 479	603	1 114	4 858	22 593	2 626	2 405	3 895	8 113	8 292	110 978
1994-95	60 012	487	1 051	5 047	21 419	2 775	3 361	3 680	7 975	8 954	114 761
1995-96	67 435	807	1 232	6 256	24 428	3 312	3 892	4 357	8 999	10 451	131 169
1996-97	68 524	957	1 362	6 933	26 483	3 875	4 122	4 102	9 571	13 197	139 126
1997-98	57 592	942	1 357	6 826	24 904	3 792	4 096	3 525	7 787	11 028	121 849
1998-99	76 265	1 198	1 460	9 541	31 994	4 533	4 458		9 223	14 954	153 626

Tableau annexe 12 : Évolution de la répartition (%) des élèves selon l'origine sociale dans l'enseignement secondaire générale de 1970 à 1999

Années	Cultivateur	Éleveur	Artisan	Commerçant	Fonctionnaire	Militaire	Profession libérale	Employé de commerce ou de l'industrie	Retraité	Autre employé.	Décédé	Total
1969-70	57,9	0,9	1,6	3,4	22,9	2,0	0,9	2,3	4,7	3,5	0,0	100
1970-71	56,5	0,7	1,3	3,2	19,0	2,4	5,8	3,3	6,0	1,9	0,0	100
1971-72	55,5	0,7	1,5	3,7	7,6	2,3	6,5	2,6	6,7	12,8	0,0	100
1972-73	53,7	0,5	0,9	4,0	11,1	2,5	3,0	3,0	7,2	14,2	0,0	100
1973-74	51,0	0,4	1,3	3,7	20,2	2,6	2,3	3,6	7,5	7,3	0,0	100
1974-75	49,6	1,7	0,8	3,7	22,5	3,1	3,3	1,8	6,0	7,4	0,0	100
1975-76	41,6	0,5	0,9	8,3	28,1	5,2	2,2	1,7	4,8	3,0	3,8	100
1976-77	44,5	0,5	1,1	3,7	29,1	4,3	2,1	2,8	5,4	4,7	1,9	100
1977-78	41,5	0,7	1,3	6,3	25,5	5,1	2,1	2,8	5,8	3,3	5,5	100
1978-79												
1979-80	40,9	0,7	2,4	5,7	26,5	4,3	2,8	3,7	6,1	3,8	3,0	100
1980-81	40,8	0,8	1,6	4,8	27,0	4,0	2,1	2,9	6,2	3,0	6,7	100
1981-82	40,8	0,6	1,2	4,8	25,6	5,0	2,4	2,5	6,9	3,5	6,6	100
1982-83	38,5	0,6	1,0	4,6	27,9	4,0	2,5	3,2	6,7	3,8	7,1	100
1983-84												
1984-85	40,4	0,6	1,0	4,9	24,5	3,4	3,1	3,4	7,7	3,8	7,3	100
1985-86	37,9	0,9	1,6	5,0	23,0	3,4	3,2	3,5	9,1	4,7	7,8	100
1986-87	41,8	0,3	1,0	5,5	21,6	3,5	2,9	3,8	8,6	3,9	7,2	100
1987-88	42,1	0,5	1,2	5,6	22,5	3,3	2,9	3,4	7,9	3,8	6,9	100
1988-89												
1989-90												
1990-91												
1991-92												
1992-93	49,3	0,5	0,8	4,4	19,8	2,3	2,3	3,5	6,4	3,0	7,7	100
1993-94	49,0	0,5	1,0	4,2	19,6	2,3	2,1	3,4	7,0	7,2	3,6	100
1994-95	50,6	0,4	0,9	4,3	18,1	2,3	2,8	3,1	6,7	7,6	3,2	100
1995-96	49,7	0,6	0,9	4,6	18,0	2,4	2,9	3,2	6,6	7,7	3,3	100
1996-97	48,4	0,7	1,0	4,9	18,7	2,7	2,9	2,9	6,8	9,3	1,7	100
1997-98	46,1	0,8	1,1	5,5	19,9	3,0	3,3	2,8	6,2	8,8	2,4	100
1998-99	48,9	0,8	0,9	6,1	20,5	2,9	2,9	0,0	5,9	9,6	1,4	100

Tableau annexe 13 : Évolution du pourcentage de boursiers selon l'origine sociale de 1970 à 1987

Années	Cultivateur	Éleveur	Artisan	Commerçant	Fonctionnaire	Militaire	Profession libérale	Employé du commerce ou de l'industrie	Retraité	Autre employé
1969-70	88,1	76,8	80,0	52,6	42,0	51,1	61,7	40,8	62,6	59,2
1970-71	84,0	70,0	55,2	41,1	35,1	37,6	31,5	45,0	45,4	56,6
1971-72	76,8	50,0	51,0	29,9	29,3	40,7	14,6	41,7	38,3	35,9
1972-73	68,9	58,8	50,6	34,3	17,5	32,4	32,5	34,9	36,1	30,1
1973-74	67,2	46,0	42,5	24,9	16,4	29,3	54,3	31,4	31,2	34,0
1974-75	65,0	53,6	43,0	22,4	14,2	23,5	21,1	19,4	23,1	39,0
1975-76	62,7	53,2	32,8	20,9	15,9	21,3	19,6	16,4	28,3	24,0
1976-77	55,1	42,7	26,5	15,8	19,1	12,6	12,8	18,9	24,1	27,7
1977-78	57,6	38,9	41,1	14,6	14,1	22,7	23,1	23,1	28,4	34,0
1978-79										
1979-80	53,7	23,0	18,8	10,3	5,5	6,9	10,0	8,4	17,8	24,0
1980-81	54,4	21,5	15,2	6,8	7,7	11,1	12,4	10,2	19,9	23,9
1981-82	52,6	19,5	19,6	10,6	6,7	10,4	6,5	12,0	19,5	23,3
1982-83	34,8	22,2	18,5	10,5	6,2	8,1	9,6	10,1	15,7	13,4
1983-84										
1984-85	33,3	29,4	26,2	11,1	5,2	9,3	11,6	7,4	14,7	17,8
1985-86	40,1	14,1	15,4	10,1	4,9	7,8	12,0	10,2	13,2	11,4
1986-87	38,3	23,8	13,8	6,6	2,7	1,5	7,8	5,4	14,1	17,7

Tableau annexe 14 : Évolution des effectifs des élèves selon l'origine sociale dans l'enseignement secondaire technique de 1979 à 1999

Années	Cultivateur	Éleveur	Artisan	Commerçant	Fonctionnaire	Militaire	Profession libérale	Employé du commerce ou de l'industrie	Retraité	Autre employé	Total
1978-79	1 218	25	59	246	787	135	40	83	184	152	2 929
1979-80											
1980-81	529	5	8	95	415	22	36	32	147	144	1 433
1981-82	1 376	9	39	164	814	94	36	70	224	229	3 055
1982-83	1 520	6	34	162	795	66	31	72	193	133	3 012
1983-84	1 765	47	62	305	1 138	159	82	233	311	189	4 291
1984-85											
1985-86	1 684	63	93	210	780	111	93	163	314	150	3 661
1986-87	1 750	33	76	318	944	181	172	187	405	317	4 383
1987-88	1 272	53	72	530	946	349	326	307	258	220	4 333
1988-89	1 617	43	64	326	928	107	171	207	561	231	4 255
1989-90	1 345	351	85	519	1 046	401	431	370	467	389	5 404
1990-91	1 756	586	61	399	1 101	259	319	209	520	254	5 464
1991-92											
1992-93											
1993-94	2 695	67	117	671	2 176	232	382	422	1 060	292	8 808
1994-95	2 644	46	100	356	1 431	191	283	260	634	173	6 700
1995-96	2 767	71	116	682	2 017	230	425	377	948	334	8 649
1996-97	2 046	62	81	535	1 563	208	276	295	625	222	6 396
1997-98	3 351	75	174	830	2 573	381	712	393	1 252	301	11 348
1998-99	3 711	111	213	1 374	3 322	414	694		1 291	288	12 620

Tableau annexe 14 : Évolution des effectifs des élèves selon l'origine sociale dans l'enseignement secondaire technique de 1979 à 1999

Années	Cultivateur	Éleveur	Artisan	Commerçant	Fonctionnaire	Militaire	Profession libérale	Employé du commerce ou de l'industrie	Retraité	Autre employé	Total
1978-79	1 218	25	59	246	787	135	40	83	184	152	2 929
1979-80											
1980-81	529	5	8	95	415	22	36	32	147	144	1 433
1981-82	1 376	9	39	164	814	94	36	70	224	229	3 055
1982-83	1 520	6	34	162	795	66	31	72	193	133	3 012
1983-84	1 765	47	62	305	1 138	159	82	233	311	189	4 291
1984-85											
1985-86	1 684	63	93	210	780	111	93	163	314	150	3 661
1986-87	1 750	33	76	318	944	181	172	187	405	317	4 383
1987-88	1 272	53	72	530	946	349	326	307	258	220	4 333
1988-89	1 617	43	64	326	928	107	171	207	561	231	4 255
1989-90	1 345	351	85	519	1 046	401	431	370	467	389	5 404
1990-91	1 756	586	61	399	1 101	259	319	209	520	254	5 464
1991-92											
1992-93											
1993-94	2 695	67	117	671	2 176	232	382	422	1 060	292	8 808
1994-95	2 644	46	100	356	1 431	191	283	260	634	173	6 700
1995-96	2 767	71	116	682	2 017	230	425	377	948	334	8 649
1996-97	2 046	62	81	535	1 563	208	276	295	625	222	6 396
1997-98	3 351	75	174	830	2 573	381	712	393	1 252	301	11 348
1998-99	3 711	111	213	1 374	3 322	414	694		1 291	288	12 620

**Tableau annexe 15 : Évolution de la répartition (%) des élèves selon l'origine sociale dans l'enseignement secondaire technique de 1979 à 1999**

Années	Cultivateur	Éleveur	Artisan	Commerçant	Fonctionnaire	Militaire	Profession libérale	Employé du commerce ou de l'industrie	Retraité	Autre employé
1978-79	41,6	0,9	2,0	8,4	26,9	4,6	1,4	2,8	6,3	5,2
1979-80										
1980-81	36,9	0,3	0,6	6,6	29,0	1,5	2,5	2,2	10,3	10,0
1981-82	45,0	0,3	1,3	5,4	26,6	3,1	1,2	2,3	7,3	7,5
1982-83	50,5	0,2	1,1	5,4	26,4	2,2	1,0	2,4	6,4	4,4
1983-84	41,1	1,1	1,4	7,1	26,5	3,7	1,9	5,4	7,2	4,4
1984-85										
1985-86	46,0	1,7	2,5	5,7	21,3	3,0	2,5	4,5	8,6	4,1
1986-87	39,9	0,8	1,7	7,3	21,5	4,1	3,9	4,3	9,2	7,2
1987-88	29,4	1,2	1,7	12,2	21,8	8,1	7,5	7,1	6,0	5,1
1988-89	38,0	1,0	1,5	7,7	21,8	2,5	4,0	4,9	13,2	5,4
1989-90	24,9	6,5	1,6	9,6	19,4	7,4	8,0	6,8	8,6	7,2
1990-91	32,1	10,7	1,1	7,3	20,2	4,7	5,8	3,8	9,5	4,6
1991-92										
1992-93										
1993-94	30,6	0,8	1,3	7,6	24,7	2,6	4,3	4,8	12,0	3,3
1994-95	39,5	0,7	1,5	5,3	21,4	2,9	4,2	3,9	9,5	2,6
1995-96	32,0	0,8	1,3	7,9	23,3	2,7	4,9	4,4	11,0	3,9
1996-97	32,0	1,0	1,3	8,4	24,4	3,3	4,3	4,6	9,8	3,5
1997-98	29,5	0,7	1,5	7,3	22,7	3,4	6,3	3,5	11,0	2,7
1998-99	29,4	0,9	1,7	10,9	26,3	3,3	5,5	0,0	10,2	2,3

**SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION</b> .....	03
<b>1. SYSTEME EDUCATIF ACTUEL ET POLITIQUES EDUCATIVES</b> .....	04
1.1. Organisation du secondaire.....	04
1.2. Peu de politiques éducatives concernant le secondaire .....	04
<b>2. PRESENTATION DES STATISTIQUES SCOLAIRES</b> .....	06
2.1. Le système de collecte.....	06
2.2. Évaluation générale des données.....	06
<b>3. L'OFFRE SCOLAIRE DE 1960 A 1999</b> .....	08
3.1. L'enseignement général.....	08
3.2. L'enseignement technique.....	10
3.3. L'évolution des disparités spatiales.....	10
<b>4. EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ELEVES ET DU NIVEAU DE SCOLARISATION</b> .....	13
<b>5. EVOLUTION DES INEGALITES SELON LE SEXE</b> .....	15
5.1. L'enseignement général .....	15
5.2. L'enseignement technique .....	17
<b>6. EVOLUTION DES BOURSES ET DU COUT DE LA SCOLARITE</b> .....	20
6.1. Les bourses .....	20
6.2. Augmentation du coût de la scolarité .....	21
<b>7. EVOLUTION DES INEGALITES SELON L'ORIGINE SOCIALE DES ELEVES</b> .....	23
7.1. Présentation et évaluation des données sur l'origine sociale des élèves .....	23
a. Le mode de recueil des données et ses écueil s.....	23
b. Une classification des professions confuse et approximative .....	24
c. Une absence de définition des catégories professionnelles .....	24
d. Années et catégories manquantes .....	25
7.2. Évaluation du poids démographique des catégories professionnelles au Burkina Faso et leur évolution .....	26
7.3. Évolution des effectifs des élèves selon l'origine sociale dans l'enseignement général .....	26
7.4. Évolution du poids relatif des élèves par catégories socioprofessionnelles ...	27
a. Dans l'ensemble .....	27
b. Par cycles.....	29
7.5. Évolution du poids relatif des élèves par catégories socioprofessionnelles dans les classes de 6ème, 3ème, 2nde et Tle .....	29

7.6. Des sources de données complémentaires :	
les recensements et les enquêtes .....	31
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>33</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>37</b>









**UERD**

03 BP 7118 Ouagadougou 03 Burkina Faso  
Téléphone : (226) 36 21 15 / 18 60 - Fax : (226) 36 21 38  
Courriel : uerd.uerd@fasonet.bf  
Site : <http://uerd.mulimania.com>